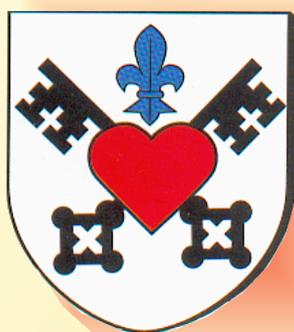


# Vivre à WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information  
de la Commune



Numéro 61

Mars 2004

# Repères...

## Événements au fil des jours ...



➡ Le 16 novembre 2003 :  
**Concert annuel de la Musique CONCORDIA**

La Musique CONCORDIA a, une nouvelle fois, sous la présidence de M. Ludovic PAIN et la direction de M. Mario WEIGEL, présenté un spectacle de très haute qualité.

A relever également les prestations de l'orchestre junior dirigé par M. René WODEY et des jeunes débutants dirigés par M. Jean Pierre KRICK.

Les spectateurs, venus nombreux, ont été ravis ...



➡ Le 25 novembre 2003 :  
**Médaille départementale de Jeunesse et Sport**

C'est à Colmar, dans la salle des fêtes de la Préfecture, en présence de nombreuses personnalités et sous la présidence de M. le Préfet du Haut-Rhin Paul MASSERON, que M. Laurent SCHERRER, commerçant bien connu dans notre village, a été honoré par la médaille de bronze de Jeunesse et Sports pour son engagement dans le monde associatif en faveur de nos jeunes footballeurs et ceci depuis de très nombreuses années.

M. Henri HOFF, Maire de Waldighoffen, a eu le plaisir de lui en remettre officiellement l'insigne.

Toutes nos félicitations au récipiendaire ...

➡ Le 30 novembre 2003 :  
**Thé dansant des Donneurs de Sang**

L'Association des Donneurs de Sang a organisé avec succès son désormais traditionnel Thé Dansant animé par l'orchestre Guy et Robert FRIESS.

Avec la quête annuelle pour la Banque Alimentaire, la vente de tulipes, les visites aux malades et bien sûr les collectes de sang, c'est l'une des nombreuses activités de l'Association présidée par Liliane MUNCH ...



Rédaction - Documentation - Diffusion : Mairie de WALDIGHOFFEN  
Responsable de la publication : Jean-Claude SCHIELIN  
Mise en page : Francine HOFF  
Reprographie : ARS - France Repro 08

# Sommaire

Page 1 ▶ Sommaire

Page 2 ▶ Éditorial du Maire

Page 3 ▶ Conseil Municipal du 4 décembre 2003

Page 12 ▶ Conseil Municipal du 13 février 2004

Page 24 ▶ Conseil Municipal du 25 février 2004

Page 29 ▶ Énergie solaire - Ramonage

Page 30 ▶ Médecine

Page 31 ▶ Solidarité

Page 32 ▶ En bref

Page 34 ▶ Anniversaires

Page 36 ▶ État Civil

Un beau printemps  
Un bel été

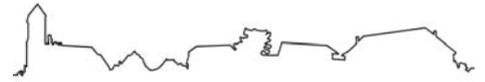
- ▲ Pas de tondeuse le dimanche ...
- ▲ Plus de fumées ...
- ▲ Pas de bruits intempestifs et inutiles ...

LE RESPECT DE L'AUTRE ET EN PARTICULIER DU VOISIN TOUT SIMPLEMENT ...





# En ce printemps de l'année 2004 ...



**I**l était attendu, mais il est venu d'un coup, sans s'annoncer.

En ce beau matin du mois de mars, une brise douce et légère a remplacé la bise de la veille.

Comme par enchantement, les voix de mille oiseaux ont empli nos jardins.

Le ciel s'est soudain dégagé et l'aurore s'annonçait lumineuse.

**C**omme en un écho coordonné, de **très importantes décisions et des signaux forts de volontés partagées** auront marqué notre actualité en cette même période et conforté les chances de notre Commune.

## WALDIGHOFFEN, PÔLE COMMERCIAL :

**L**es décisions de la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) des 17 février et 16 mars 2004 ont consacré la **vocation essentielle de WALDIGHOFFEN** comme pôle commercial au cœur du Sundgau.

**L**a création du Supermarché « Super U » DUPOUX/KIRSCHER, le transfert-extension de WELDOM, le développement concomitant de plusieurs commerces locaux par diversification de leur activité, marquent un **tournant majeur et inestimable**. Seules les forces de l'union ont permis ce résultat.

## WALDIGHOFFEN, VILLAGE UNI :

**D**ans une même dynamique, **Élus et Commerçants** auront su mettre en commun leur diversité et leurs différences et mettre en lumière les enjeux en cause, dans un climat apaisé et constructif.

**E**n particulier, en ce mois de mars 2004, à un moment crucial de notre développement, alors que s'affichent de grandes capacités pour y répondre, le Conseil Municipal a donné un signal exemplaire pour affirmer sa volonté politique de privilégier la réussite de WALDIGHOFFEN.

**E**n décidant à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2003, de voter le budget primitif 2004 et - dans la foulée et toujours dans l'unanimité - de **lancer les grandes études d'aménagement et d'accompagnement commercial approprié** qui feront l'objet d'une **large concertation publique**, les Élus ont exprimé sans doute possible où se situent leurs **priorités** :

- ▼ fortifier l'âme vive de notre Communauté en pleine mutation,
- ▼ dynamiser nos atouts économiques,
- ▼ adapter ensemble le visage et l'image de notre village.

## WALDIGHOFFEN, VILLAGE D'ACCUEIL ET DE RENCONTRES :

**L'**Expo-Habitat, événement phare de notre notoriété, vient de fermer ses portes sur de nouveaux records d'affluence.

**T**oujours unis dans le cadre d'un Comité de Pilotage, nous confortons en cette année 2004 notre vocation d'accueil par l'opportunité de la création d'un **nouvel événement commercial** au courant du deuxième semestre.

## WALDIGHOFFEN, PÔLE D'INTERCOMMUNALITÉ :

**A**près une première décision importante en faveur de la création d'une structure « **Petite enfance** », vos Élus militent au sein de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » pour la mise en place sur notre secteur d'une **politique globale cohérente dans le domaine éducatif et culturel**.

**P**ar ailleurs, je suis heureux de pouvoir relever les discussions très positives en cours entre les trois structures intercommunales du Canton de Hirsingue, pour la mise en œuvre d'**actions communes significatives**, par le moyen d'un futur contrat pluriannuel avec le département, pour :

- ▼ la création d'équipements structurants,
- ▼ la mise en place d'équipements et de réseaux de communication modernes,
- ▼ la réalisation d'opérations d'embellissement de nos villages.

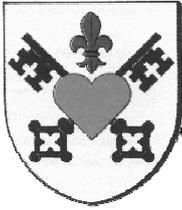
**L'**hiver nous aura réunis sur les objectifs communs.

**Les bourgeons du printemps éclatent désormais de toutes parts.**

Nul doute que nous en récolterons, tous ensemble, les fruits qui nous sont ainsi promis pour l'été et l'automne.

Votre Maire  
Henri HOFF





## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 4 décembre 2003

Le 04 décembre 2003 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 28 novembre 2003.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire :  
Messieurs Guy EGGENSPIELER, Adjoint, René EGLIN, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjoint, Monsieur Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.  
Etaient absents : MM René EGLIN – à partir de 20 h 20 (procuration à Monsieur le Maire), Michel NUSSBAUMER (procuration à Monsieur SCHIELIN Jean-Claude), Fernand SCHAFFHAUSER, non excusé, Jean-Pierre KRICK, non excusé.

Monsieur le Maire ouvre la séance ordinaire.

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07 NOVEMBRE 2003

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte-rendu.

### 2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Ce point a été mis à l'ordre du jour en prévision d'éventuelles demandes d'aliénation.  
Aucune n'étant parvenue en Mairie à ce jour, depuis la dernière réunion, ce point ne donne pas lieu à décision.

### 3. GESTION FINANCIERE DES TRAVAUX EN COURS

#### 3.1. Prêt à court terme

##### Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
05.11.2001	6	Délégation au Maire à la réalisation des emprunts

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur EGLIN René, Adjoint chargé des finances. M. EGLIN rappelle au Conseil Municipal l'ouverture de la ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € ouverte auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace.

Un montant de 1 050 000 € ayant été prélevé, il est proposé de consolider ce montant sous forme d'un crédit relais sur une durée de 1 an dans l'attente du Fonds de compensation de la TVA et des subventions à percevoir notamment dans le cadre de l'extension du groupe scolaire.

Les conditions financières proposées sont les suivantes :

- ↳ Montant : 1 050 000 €
- ↳ Taux d'intérêt : Index T4M + 0,20%
- ↳ Durée : 1 an remboursable à tout moment
- ↳ Echéances : Trimestrielles

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- APPROUVE** la consolidation du montant de 1 050 000 € en prêt à court terme, aux conditions proposées, Monsieur le Maire étant autorisé à signer le contrat en vertu de la délégation qui lui a été conférée par délibération du 05 novembre 2001.

### 3.2. Vote de crédit compte 1641

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
05.09.2003	6.1	Consolidation emprunt

M. EGLIN René rappelle au Conseil Municipal que le crédit d'investissement de 914.694,10 € (6 000 000 francs) souscrit auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace, a été consolidé auprès du Crédit Foncier, groupe Caisse d'Epargne.

Afin de permettre le remboursement des fonds à la Caisse d'Epargne d'Alsace, il y a lieu de voter les crédits nécessaires.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- VOTE un crédit de 914 695 € en dépense au compte D 1641, financé par une recette du même montant au compte R 1641.**

### 3.3. Virements de crédit pour l'acquisition d'un pupitre et d'une autolaveuse

#### 3.3.1. Acquisition pupitre

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
07.11.2003	5	Acquisition d'un pupitre de sonorisation portable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits disponibles au compte 2184 opération 45 sont suffisants pour payer le matériel de sonorisation. Il n'y a donc pas lieu d'effectuer un virement de crédit.

Le Maire est autorisé à payer la facture sur les crédits disponibles au compte 2184 opération 45.

#### 3.3.2. Acquisition autolaveuse

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture des Ets BRUN concernant l'acquisition d'une autolaveuse et d'un aspirateur, pour un montant de 5 505,92 € TTC. L'autolaveuse fonctionne grâce à une batterie rechargeable et a une autonomie de 4 à 5 heures.

M. HEISLER demande si cet appareil peut être déplacé de l'école maternelle vers l'école primaire. M. EGGENSPIELER répond que le changement de locaux pose effectivement problème. Un deuxième appareil pourrait être acquis après l'achèvement des travaux. Le Maire lance l'idée de faire effectuer le nettoyage par une entreprise de nettoyage. Cette discussion sera reprise lors du débat concernant le point 6 de cette même réunion.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- APPROUVE la facture des Ets BRUN d'un montant de 5 505,92 € TTC.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits inscrits au compte 21578 du budget 2003.**
- DECIDE un virement de crédit de 550 € du compte 205 au compte 21578.**

## 4. **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : ATTRIBUTION DE LOTS**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
16.05.2003	13.4.2	Marché de maîtrise d'œuvre – Atelier d'architecture FINCK Roland

#### **4.1. Exécution des travaux des lots 01 à 11**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur les décisions d'attribution, par la Commission d'appel d'offres réunie ce même jour, des différents lots relatifs aux travaux d'aménagement de la Mairie.

- Lot 1 – Echafaudage : Entreprise KAPP Echafaudages, pour un montant de 5.505,67 € HT.
- Lot 2 – Enduit de façades : Entreprise TALAMONA FRERES Sarl, pour un montant de 58.843,22 € HT.
- Lot 3 – Couverture : Entreprise FAIVRE NOËL, pour un montant de 16 854,08 € HT.
- Lot 4 – Menuiserie PVC : Entreprise BITSCH Sarl, pour un montant de 14.410,58 € HT.
- Lot 5 – Volets aluminium : Entreprise BITSCH Sarl, pour un montant de 10.351,66 € HT.
- Lot 7 – Electricité : Entreprise DIETSCHY A. Sarl, pour un montant de 12.041,00 € HT.
- Lot 8 – Menuiserie bois : Entreprise SCHWOB SA, pour un montant de 1.852,42 € HT.
- Lot 9 – Peinture intérieure : Entreprise HELL FRERES, pour un montant de 9.082,05 € HT.
- Lot 10 – Revêtements de sols : Entreprise SCHNECK ERIC, pour un montant de 2.841,68 € HT.

En ce qui concerne le lot 6 – Plafonds suspendus, la Commission demande que la consultation soit poursuivie car aucune des offres présentées ne lui donne satisfaction.

Le lot 11 – Menuiserie bois / aluminium représente des travaux de la tranche conditionnelle. Aucune décision d'attribution n'a été prise.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres dans sa réunion du 04 décembre 2003,

**AUTORISE le Maire à signer**

- ☛ **Le marché lot n°1 – Echafaudages, avec l'entreprise KAPP ECHAFAUDAGES, pour un montant de 5.505,67 € HT soit 6.584,78 € TTC.**
- ☛ **Le marché lot n°2 – Enduit de façades, avec l'entreprise TALAMONA, pour un montant de 58.843,22 € HT soit 70.376,49 € TTC.**
- ☛ **Le marché lot n°3 – Couverture, avec l'entreprise FAIVRE Noël, pour un montant de 16.854,08 € HT soit 20.157,48 € TTC.**
- ☛ **Le marché lot n°4 – Menuiserie PVC, avec l'entreprise BITSCH, pour un montant de 14.410,58 € HT, soit 17.235,05 € TTC.**
- ☛ **Le marché lot n°5 – Volets aluminium, avec l'entreprise BITSCH, pour un montant de 10.351,66 € HT, soit 12.380,58 € TTC.**
- ☛ **Le marché lot n°7 – Electricité, avec l'entreprise DIETSCHY Sarl, pour un montant de 12.041,00 € HT, soit 14.401,04 € TTC.**
- ☛ **Le marché lot n°8 – Menuiserie bois, avec l'entreprise SCHWOB SA, pour un montant de 1.852,42 € HT, soit 2.215,49 € TTC.**
- ☛ **Le marché lot n°9 – Peinture intérieure, avec l'entreprise HELL FRERES, pour un montant de 9.082,05 € HT, soit 10.862,13 € TTC.**
- ☛ **Le marché lot n°10 – Revêtements de sols, avec l'entreprise SCHNECK Eric, pour un montant de 2.841,68 € HT, soit 3.398,65 € TTC.**

**DECIDE de SURSEOIR à l'engagement de la dépense concernant la tranche conditionnelle lot n°11 Menuiserie bois / aluminium, qui fera l'objet d'une décision ultérieure.**

**DECIDE de poursuivre la consultation pour le lot n°06 – Plafonds suspendus.**

#### **4.2. Aménagement d'un local « archives » dans les combles du bâtiment de la Mairie**

Monsieur le Maire propose de compléter les travaux d'aménagement de la Mairie par la création d'un local archives dans les combles situés au-dessus de la salle de séances. La dépense correspondante est estimée à 12 204,27 € HT soit 14 596,31 € TTC, y compris les frais d'honoraires.

Compte-tenu des faibles montants des différents lots, il propose de procéder à une négociation avec les différents titulaires des lots concernés, soit l'entreprise DIETSCHY A. pour le lot 07 – Electricité (montant estimé 1500 € HT), l'entreprise SCHWOB pour le lot 08 – Menuiserie bois (montant estimé 1575 € HT), l'entreprise HELL FRERES pour le lot 09 – Peinture intérieure (montant estimé 3240 € HT). En ce qui concerne le lot cloison / isolation, il propose de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées en ce domaine.

M. FINCK, Architecte chargé du projet initial, propose l'extension du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux supplémentaires au même taux que pour les autres travaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de l'exécution des travaux d'aménagement d'un local « archives » pour un montant estimé à 12 204,27 € HT soit 14 596,31 € TTC.**
- APPROUVE la proposition de M. FINCK, Architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux supplémentaires au taux de 9,8%, soit 1089,27 € HT.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant qui portera le marché de maîtrise d'œuvre correspondant à 14 721,07 € HT, soit 17 606,40 € TTC.**
- APPROUVE le lancement d'une consultation d'au moins 3 entreprises pour l'attribution du lot 12 – Cloisons / isolation**
- CHARGE le Maire de faire procéder à la négociation avec les entreprises DIETSCHY A., MENUISERIE BILLAND et HELL respectivement pour les lots 07 – Electricité, lot 08 – Menuiserie bois, lot 09 – Peinture intérieure.**
- DECIDE de prendre la décision de dévolution pour l'attribution de ces travaux au vu de l'avis préalable de la Commission d'appel d'offres.**

## **5. CENTENAIRE DE L'EGLISE : TRAVAUX DE RENOVATION**

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
05.11.2001	19	Informations concernant le centenaire de l'église paroissiale en 2006.
07.02.2003	3	Débat d'orientation budgétaire – inscription des crédits destinés à l'étude des travaux de rénovation de l'église

Monsieur le Maire rappelle les discussions antérieures portant sur les travaux de rénovation de l'église envisagés à l'occasion du centenaire de la construction.

Afin de pouvoir tenir les délais, il y a lieu de mener les études correspondantes permettant une décision définitive de financement. Il propose donc de lancer une consultation pour maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions du Code des Marchés publics.

Le montant de la prestation sera inférieur au seuil de 90 000 €.

M. GRIENENBERGER Etienne se renseigne pour savoir quels travaux incombent au Conseil de Fabrique et à la Commune. Le Maire répond qu'ils incombent au Conseil de Fabrique s'il a les moyens financiers pour subvenir aux coûts. Dans le cas contraire, les travaux sont à la charge de la Commune.

Plusieurs exemples d'actions d'autres Conseils de Fabrique sont citées (vente de pâtisserie, repas...), comme exemple pour le financement d'une partie au moins des travaux de rénovation.

M. HEISLER Olivier profite de ce point pour signaler qu'il a été informé qu'une poutre est cassée dans le clocher. Le Maire s'en étonne car la Commune a signé un contrat de maintenance avec l'entreprise BODET et que ce fait n'a pas été signalé. Une vérification de cette information va être faite dans les meilleurs délais.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de lancer les études pour la rénovation de l'église dans le cadre des dispositions du Code des Marchés publics.**
- CHARGE le Maire de lancer la consultation sans formalités préalables correspondantes.**
- CHARGE le Maire de tous contacts utiles avec M. le Président du Conseil de Fabrique pour une coordination devant aboutir aux décisions de travaux et montage du financement de l'opération.**

## **6. NETTOYAGE DE L'ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire informe que l'Ecole maternelle vient d'investir l'ensemble des nouveaux locaux désormais aménagés. Il en résulte un surcroît de surfaces à entretenir. Les horaires du personnel communal n'y suffisent plus. Le déficit d'heures supplémentaires nécessaires dans l'immédiat est estimé à 5 heures par semaine. Il augmentera après entrée de l'Ecole Primaire dans les locaux rénovés, soit après les vacances de Pâques, en avril.

L'ouverture de la Bibliothèque / Cybercentre et de la salle associative prévue pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2004, augmentera encore les besoins.

M. GRIENENBERGER propose de faire une consultation auprès d'entreprises de nettoyage. M. SCHIELIN ajoute qu'il faudrait au préalable faire établir un devis par un professionnel pour connaître notamment le nombre d'heures nécessaire pour le nettoyage des locaux, et élaborer un cahier des charges.

Monsieur le Maire propose le lancement d'une réflexion sur le meilleur mode de gestion à retenir : gestion directe municipale ou recours à un prestataire extérieur, compte tenu des difficultés liées à la réglementation des 35 heures, les heures d'intervention limitées majoritairement aux soirées, les contraintes de réglementation statutaires et de sécurité, la souplesse nécessaire pour la gestion évolutive des différents espaces. Dans l'immédiat, il propose le recours à un emploi occasionnel rémunéré sur la base de l'indice brut 245, le démarrage se faisant sur la base de 5 heures hebdomadaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'embauche d'un personnel occasionnel remplissant les fonctions d'agent d'entretien, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2004.**
- DECIDE de rémunérer ce personnel sur la base de l'indice brut 245, à raison de 5 heures par semaine.**
- AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à inscrire au compte 64131 du Budget primitif 2004.**

## **7. DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE RUE DU CHATEAU – RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
11.10.2002	14.2	Déclassement de terrains appartenant au domaine public communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 au 17 novembre 2003 inclus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi,  
Considérant qu'aucune remarque n'a été formulée pendant la durée de l'enquête,  
Considérant l'avis favorable du Commissaire-enquêteur,

- DECIDE de déclasser la parcelle section 3 n°430/0.59 d'une contenance de 0 are 86 centiares, issue du domaine public non cadastré.**

## **8. CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'extension du cimetière vers la propriété SIMON a été abandonné.

Un nouveau projet est à l'étude grâce à l'acquisition par la Commune d'une parcelle de la Nouvelle Société WERMUTH. De plus, une restructuration des anciennes tombes des enfants pourrait être entreprise. Enfin, la mise en place d'un columbarium peut répondre aux souhaits de certains habitants.

Le Maire souhaite lancer une consultation en vue d'obtenir des conseils concernant la restructuration et gestion des anciennes tombes et la reprise des tombes abandonnées, démarche devant s'étaler sur plusieurs années.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE le Maire à lancer une consultation sans formalités préalables pour le choix d'un prestataire spécialisé.**

## **9. SECURITE ROUTIERE DANS LA COMMUNE**

Monsieur le Maire insiste sur l'urgence de la mise en place d'un plan général de sécurité sur la Commune, compte-tenu de l'incivisme de plus en plus généralisé des utilisateurs de notre voirie communale.

Dans un premier temps, il propose la mise en place, dès que les conditions atmosphériques le permettront, d'une signalisation horizontale et verticale dans la traversée de la Commune. Pour cela, il suggère la création d'une Commission spécialisée qui remettra ses propositions pour décision définitive par le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion dès le mois de janvier.

Se proposent pour faire parti de la Commission « Sécurité routière » :

- ▶ M. EGGENSPIELER Guy
- ▶ Mlle JERMANN Françoise et M HEISLER Olivier, qui prendront en charge l'étude de la rue du 19 Novembre
- ▶ MM SCHIELIN Jean-Claude et CHRETIEN Serge qui prendront en charge l'étude de la rue de la République
- ▶ Mme HERMANN Evelyne, qui prendra en charge l'étude des rues du lotissement « Le Coteau »
- ▶ M. EGLIN Jean-François, qui prendra en charge l'étude des rues de Willer, des Vergers et Bellevue
- ▶ M. GRIENENBERGER Etienne
- ▶ M. KUENY Raphaël, qui prendra en charge l'étude des rues de Ferrette et Roppentzwiller

En ce qui concerne la repose des pavés dans la rue de Bâle, M. EGGENSPIELER a pris contact avec les personnes concernées, et les travaux vont être entrepris.

M. KUENY Raphaël fait part d'une demande qui lui a été faite : il s'agit de la mise en place d'une personne pour gérer la circulation dans la rue de la République, aux heures d'entrée et de sortie de classe. Le problème qui se pose est qu'aucune personne hormis les personnes assermentées, n'a autorité pour arrêter les véhicules. En plus, leur propre responsabilité est engagée en cas d'accident.

## **10. DEBAT SUR LA POLITIQUE ASSOCIATIVE COMMUNALE**

Suite à son exposé lors de la réunion du 07 novembre, Monsieur le Maire souhaite écouter les propositions des membres du Conseil avant de présenter une politique concrète en ce domaine.

M. KUENY Raphaël saisit l'opportunité de ce point pour rappeler que des travaux étaient prévus dans la salle polyvalente, notamment la mise en place d'une porte empêchant l'accès à la tribune et la sécurisation de l'issue de secours. M. EGGENSPIELER Guy répond que la porte prévue ne pouvait être mise en place comme il avait été décidé au préalable : l'Ecole de Musique laisse toujours la porte ouverte pour permettre à ses élèves d'accéder à la salle de répétition.

M. KUENY Raphaël cite l'exemple d'autres Communes où, pour favoriser les activités festives des associations, celles-ci obtiennent les salles communales gratuitement pour 2 manifestations par an.

M. EGGENSPIELER Guy informe que la Société de Basket a du mal à placer ses matchs de basket et doit souvent en déplacer. Il est important qu'il n'y ait pas plus de manifestations associatives et autres dans la salle de sports, de septembre à juin, et que ces manifestations soient réservées aux associations locales.

## **11. DEBAT SUR LA POLITIQUE CULTURELLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire souhaite également dans le prolongement de son intervention du 07 novembre, recueillir les avis des membres du Conseil. Il rappelle que la Commune a désormais un certain nombre d'outils performants à disposition pour animer le village. Il a lancé un appel aux bénévoles dans le dernier bulletin communal et souhaite que soient prévus des moyens financiers pour les accompagner ainsi que les associations intéressées.

Il répond que la future bibliothèque devra continuer à fonctionner à l'aide de bénévoles, même si, sans doute, une personne salariée devra être chargée de l'animation.

Il indique qu'il a également proposé la création d'un réseau d'Ecoles sur le périmètre de la Communauté de Communes Ill et Gersbach, de manière à mieux pouvoir soutenir des projets communs présentés. Des financements seront également possible grâce à « Jeunesse et Sports » et l'Education Nationale.

Monsieur le Maire informe également sur la réflexion amorcée au niveau national pour le transfert de la compétence des Ecoles Communales vers les structures intercommunales autour de noyaux de 20 à 30 classes.

Il insiste sur l'importance de l'action des bénévoles et souhaite la présence d'un noyau qui coordonne toutes les actions.

## **12. DEBAT SUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire donne la parole à M. EGLIN René pour exposer ce point. Celui-ci présente un bilan des charges annuelles d'entretien et de renouvellement des infrastructures (162.000 €) des charges courantes (119.800 €) et des frais administratifs (14.000 €) du groupe scolaire soit 295 800 €. Ces chiffres sont établis sur la base des dépenses 2002 et 2003.

Sur la base de 187 élèves accueillis actuellement à l'Ecole, le coût moyen annuel par élève fréquentant le groupe scolaire s'élève donc à 1.580 €. M. EGLIN informe que le nombre d'élèves extérieurs est de 59.

Une bonne gestion serait de demander une participation des autres communes selon le nombre de leurs enfants fréquentant notre école. Il suggère qu'une réunion avec les Maires des Communes concernées soit provoquée très rapidement, cette somme devant être prévue dans leur budget si la participation devient effective pour la rentrée scolaire 2004/2005.

Cette participation aux frais de scolarité est évidemment susceptible d'entraîner une baisse du nombre d'enfants venant des autres Communes, et éventuellement un risque de fermeture de classe. Il convient cependant de relativiser l'impact compte tenu de la demande extérieure pour le bilinguisme.

Le Maire précise que notre grande structure est unique dans la Communauté de Communes Ill et Gersbach et donc très attractive lorsque les activités périscolaires seront en place, il y aura encore plus de demandes.

Le Maire propose d'informer les parents de WALDIGHOFFEN de l'ouverture de ce débat, par le biais du bulletin communal. Il souhaite également réunir tous les Maires concernés le plus tôt possible.

M. GRIENENBERGER souhaite connaître la participation reversée par la Commune au SIAC du Collège de HIRSINGUE. Les éléments seront transmis au Conseil lors de la prochaine séance.

## **13. PAE RUE DE FERRETTE – TRAVAUX D'EXTENSION**

### Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
06.06.2003	6.2	Marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour, compte-tenu de la nécessité de poser dans les meilleurs délais le collecteur d'assainissement pour la reprise des effluents d'une nouvelle maison.

Il rappelle que la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet OSTERMANN par délibération du 06 juin 2003.

Il sollicite également l'autorisation de lancer la consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, pour les travaux correspondant au coût prévisionnel concerné soit 143 500,00 € HT, le programme définitif étant fixé dans le cadre des crédits à inscrire au budget primitif 2004.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente réunion.**
- AUTORISE le Maire à lancer la consultation.**
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au programme définitif au budget primitif 2004.**

## **14. DIVERS**

### **14.1. Ristourne CIADE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CIADE accorde à la Commune une ristourne de l'ordre de 10% sur la cotisation d'assurance 2002, soit un montant de 405 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTTE la ristourne d'un montant de 405 €.**

### **14.2. Avenant n°1 au marché SCREG Baselweg – Steinhagweg**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
05.09.2003	4.4.	Avenant n°1 au marché SCREG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur d'addition a été relevée sur le décompte de l'avenant n°1 au marché SCREG.

En effet, le total des travaux supplémentaires s'élève à 9 122,95 € au lieu de 8 791 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le montant de l'avenant d'un montant total de 9 122,95 € HT soit 10.911,05 € TTC.**
- APPROUVE le nouveau montant total des travaux d'aménagement des chemins ruraux Baselweg et Steinhagweg de HT 86 365,95 – TTC 103 293,68 €.**
- CONSTATE que ce montant s'inscrit dans l'enveloppe financière affectée à des travaux dans le cadre du budget primitif 2003.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense et à signer toutes pièces financières et comptables qui s'y rapportent.**

### **14.3. Virement de crédit**

Les crédits prévus au compte D 1641 étant insuffisants, Monsieur le Maire propose d'effectuer un transfert de crédit d'un montant de 550 € en vue de permettre le remboursement du capital de la dernière échéance d'emprunt.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE un virement de crédit de 550 € du compte 205 au compte 1641.**

#### **14.4. Appareil photo numérique**

Monsieur le Maire présente une proposition pour l'achat d'un appareil photo numérique de marque OLYMPUS modèle C50ZOOM pour un montant d'environ 350 € HT. Cette acquisition avait été approuvée lors des débats budgétaires.

Principales caractéristiques de l'appareil : capteur CCD 1/1,76 " – 5 360 000 pixels, zoom optique et numérique, jusqu'à 199 images mémorisables.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'acquisition d'un appareil photo numérique pour un montant approximatif de 350,00 € et l'achat d'accessoires (housse : 25,00 €, batterie supplémentaire : 35,00 €) pour une somme d'environ 410 €**
- AUTORISE le Maire à payer la facture.**

#### **14.5. Logement 6 rue de la République – 1<sup>er</sup> étage**

M. EGGENSPIELER Guy informe le Conseil que le locataire a quitté le logement depuis le 1<sup>er</sup> décembre. Vu le bon état du logement, il peut être reloué tout de suite. En attendant un nouveau locataire, le chauffage doit continuer à fonctionner. M. EGGENSPIELER demande si le Conseil souhaite racheter le fuel restant ou si l'ancien locataire récupère son fuel. De plus, il y a lieu de fixer le loyer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DEMANDE que l'ancien locataire récupère son fuel ou trouve un accord avec le nouveau locataire.**
- FIXE le loyer à 500 € par mois.**
- FIXE le montant de l'avance sur charges à 5 € par mois.**

#### **14.6. Informations**

≡ *Logement 4 rue des Ecoles* : M. HEISLER Olivier cite un courrier que l'ensemble des conseillers a reçu de M et Mme GATTO et demande à M. EGGENSPIELER de faire plus attention à l'avenir et de ne pas s'engager avant décision du Conseil Municipal.

≡ *Rue des Barons d'Eptingen* : M. HEISLER Olivier informe que les eaux coulent des champs quand il pleut. Le Maire informe que des grilles devaient être posées. Elles avaient été apportées sur le site mais ont été enlevées.

≡ *Bennes pour les ordures encombrantes* : il est demandé pourquoi les ouvriers brûlent le bois qui est apporté et destiné pour la benne. Il y a eu deux débuts d'incendie cet été, alors que les particuliers n'ont pas le droit de faire du feu chez eux. M. EGGENSPIELER répond que les ouvriers brûlent le bois pour limiter le nombre de bennes d'encombrants et donc le coût du service. Malheureusement, devant l'affluence et parfois l'incivisme, il est impossible aux 2 ouvriers communaux de gérer efficacement le tri, notamment en ce qui concerne les plastiques. Sans doute faudra t'il abandonner cette économie substantielle. En ce qui concerne l'ancienne décharge dans la rue de Ferrette, une clé peut être demandée auprès des ouvriers communaux pour le brûlage de bois secs.

≡ *Téléthon* : M. HEISLER s'étonne du nombre de conseillers participant en fin de compte à l'opération Téléthon (7), car lors de la dernière réunion, l'ensemble du Conseil était d'accord pour y participer.

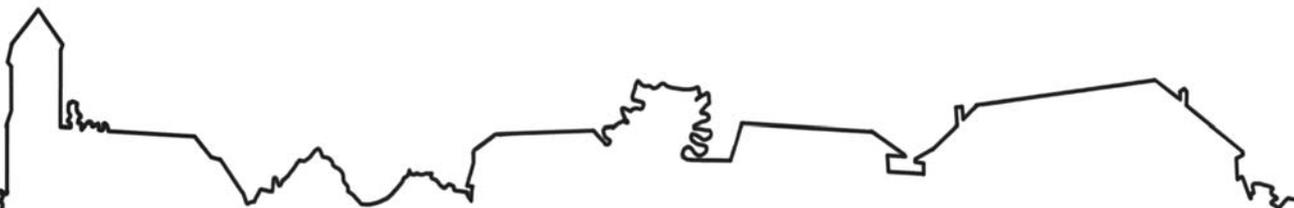
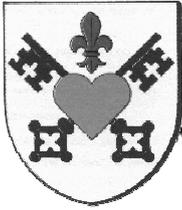
≡ *Activités festives et culturelles* : Mlle JERMANN Françoise informe des différentes manifestations auxquelles les conseillers sont conviés à participer :

➔ 20 décembre 2003 : organisation d'une crèche vivante, sous l'égide du Pôle Culturel de PROMOWAL, animée par les Ecoles de WALDIGHOFFEN et de BINZEN, avec le concours de plusieurs Chorales et Musiques locales. La Commune prendra en charge le vin d'honneur servi à la salle polyvalente à la fin de la manifestation. Est prévue la distribution de vin chaud et de chocolat chaud ainsi que d'autres boissons avec Kougelhops et éventuellement « manalas ». Les tables seront préparées le matin ; se déclarent volontaires : Mmes et MM. JERMANN Françoise, SCHIELIN Jean-Claude, HERMANN Evelyne, EGLIN Jean-François, GRIENENBERGER Etienne (parmi les pompiers), CHRETIEN Serge, KUENY Raphaël.

➔ 11 janvier 2004 : fête des retraités. Un organigramme des tâches va être établi prochainement.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 15.





## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 13 février 2004

Le 13 février 2004, à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 09 février 2004.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire, Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjoint, Messieurs René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Michel NUSSBAUMER, Fernand SCHAFFHAUSER, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : Madame Evelyne HERMANN (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Jean-Pierre KRICK, non excusé.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 15 en passant à l'ordre du jour.

### **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 04 DECEMBRE 2003**

*Point 5 : centenaire de l'église – travaux de rénovation.* M. NUSSBAUMER Michel souhaite informer l'assemblée qu'il n'y a pas de poutre défectueuse dans le clocher de l'église. Il y a eu des infiltrations d'eau, mais les travaux de réparation ont été effectués.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés, (2 abstentions : MM NUSSBAUMER Michel et SCHAFFHAUSER Fernand, absents lors de la réunion) approuve ce compte rendu.

### **2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire ouvre ce point en récapitulant les grandes préoccupations de la Commune :

- l'extension et la restructuration du groupe scolaire qui nécessitent des investissements énormes. Il a demandé aux architectes une estimation des travaux restant à terminer.
- l'avenir de la zone commerciale dans le secteur Eberling. Le 17 février 2004 aura lieu la réunion de la CDEC pour le transfert du magasin WELDOM.

Il laisse ensuite la parole à M. EGLIN René, Adjoint chargé des finances. Celui-ci présente l'évolution des recettes et des charges de la Commune de 2001 à 2003. Il constate une augmentation des ressources stables de 10,30% entre 2002 et 2003, mais également une forte augmentation des charges générales (+ 81,30%), due notamment aux factures d'électricité du groupe scolaire et au transfert non prévu de la location des salles de classe provisoires en section fonctionnement. Cette location sera payée jusqu'en avril 2004, mois pendant lequel les élèves réintégreront les nouvelles salles de classe.

Malgré cela, la capacité d'autofinancement augmente de + 2,30 % entre 2002 et 2003. La Commune part donc sur des bases saines pour son budget 2004.

M. GRIENENBERGER Etienne souhaite être plus amplement informé sur l'emprunt de 2.100.715 €. M. EGLIN lui répond qu'il s'agit notamment du prêt qui vient d'être consolidé (916.000€) et du prêt à moyen terme décidé en attente des rentrées de subvention et du remboursement de la TVA. Par ailleurs, les prêts les plus anciens arrivent peu à peu à échéance. En 2006-2007, les emprunts ayant les taux d'intérêts les plus importants seront échus.

Dans l'ensemble, la marge de manœuvre est bonne mais il est nécessaire de surveiller les charges.

M. EGLIN René poursuit en informant les conseillers de la tenue, il y a quelques jours, de la réunion de la Commission Communale des Impôts. Cette commission évalue annuellement la catégorie de classement des

nouvelles constructions et transformations. Au vu de l'état présenté, le Maire estime que l'augmentation des recettes 2004 correspondantes se situe entre 30000 et 45000 €.

Le Maire fait part au Conseil du décompte des nouveaux arrivants : la population réelle est à ce jour de 1462 habitants, soit 153 habitants en plus depuis le 01.03.2003. Par ailleurs, la population fictive basée sur le recensement de 2002 est estimée à 48 personnes. Selon ces estimations, le chiffre de 1537 habitants du recensement de 2002 sera donc bien atteint, voire dépassé.

Monsieur le Maire soumet ensuite aux Conseillers les différents projets 2004 :

♦ Groupe scolaire : la partie « scolaire » sera achevée semaine 16. Restent à terminer la médiathèque et la salle associative.

♦ Les aménagements extérieurs des voiries : le Maire propose d'abonder les crédits reportés pour effectuer l'aménagement des rues suivantes :

♦ Rue des Vergers. La Communauté de Communes « Ill et Gersbach » prendra en charge le drain d'évacuation des eaux claires

♦ Rue du Bux. La Communauté de Communes « Ill et Gersbach » prendra en charge l'eau potable et l'assainissement

♦ Rue de Willer : l'assainissement sera pris en charge par la Communauté de Communes « Ill et Gersbach ». Il faudra inclure dans les travaux, les équipements nécessaires pour assurer la lutte contre les inondations dues aux pluies d'orages sur le bassin versant extérieur.

♦ Rue de la République : les sondages du sous-sol ont été effectués pour définir le calibrage pris en charge par le Département.

♦ Aménagement du centre-village, avec l'appui du FISAC. Les rues du Maréchal Joffre et de la Poste pourraient éventuellement être mises en sens unique. Sur interpellation de M. GRIENENBERGER Etienne, le Maire indique que cette option a été évoquée lors de réunions avec les Commerçants. Un sens unique de circulation permettrait notamment de créer des places de stationnement devant les commerces. Un sens unique ne sera possible qu'avec l'accord du Département et en conclusion d'une étude de faisabilité préalable.

♦ Rue du 19 novembre : le Maire propose de lancer une consultation pour obtenir plusieurs propositions d'aménagement parmi lesquelles il sera possible de choisir.

♦ Ancien restaurant Enderlin : le Maire rappelle la signature d'une promesse de vente, mais les vagues projets présentés ont été abandonnés. Il souhaite faire démolir le bâtiment. M. GRIENENBERGER estime qu'il faut s'entourer de précaution et donc de l'avis de techniciens spécialisés. La cave est remplie d'eau. Il faudra procéder en plusieurs étapes pour cette démolition.

♦ Ancienne chaufferie de l'usine Lang : au minimum sont à refaire la toiture et l'extérieur.

♦ Rénovation extérieure de l'église : en plus de l'aménagement des abords, il faudra privilégier la sortie latérale, enlever les grands arbres et sécuriser les abords par rapport à la route. Les différents travaux à envisager sont précisés au point 6.2. du présent compte-rendu.

♦ Place Nathan Katz : mise en place de pavés béton par les ouvriers communaux, en particulier, des pavés gazon pour les places de stationnement côté rue des Ecoles. M. GRIENENBERGER souligne qu'il serait judicieux de faire fonctionner l'éclairage sous l'auvent avec l'éclairage public.

♦ Cimetière : un columbarium pourrait être mis en place contre l'un de mur côté chemin d'Oberdorf. Monsieur le Maire souhaite que l'étude générale d'aménagement du cimetière soit confiée à un prestataire de service spécialisé.

♦ Programmes d'aménagement d'ensemble : les travaux correspondant au PAE rue de Ferrette doivent être terminés. Une réunion des propriétaires riverains de la rue des Perdrix amont a également confirmé une volonté d'urbanisation.

♦ Marquage des routes : le Maire propose aux conseillers qui ont réfléchi sur la sécurité dans la traversée du village une réunion le 19 février 2004 à 19 h pour discuter du marquage des routes et des signalisations verticales.

♦ Travaux école : il est proposé le remplacement des équipements sanitaires prévus, ce qui implique une diminution de coût dans les marchés MEYER et HEINIS Fernand. Le bilan financier sera présenté ultérieurement. (Les Architectes n'ont pas fourni les renseignements demandés).

## **2.1. Anciens bureaux Lang**

Monsieur le Maire demande l'accord des Conseillers pour inscrire ce point à l'ordre du jour. Le CONSEIL

MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle les débats informels antérieurs pour la reprise du bâtiment des anciens bureaux Lang laissé à l'abandon par le propriétaire. Pour engager la procédure prévue dans l'acte de vente il y a lieu de faire établir un constat d'huissier préalable.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE pour la reprise du bâtiment Lang**
- AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires, en l'occurrence, faire établir un constat d'huissier préalable.**

Une nouvelle réunion permettra la prise d'une décision motivée après réception du constat d'huissier.

## **2.2. Subventions communales**

### **2.2.1. Occupation du foyer paroissial par le Club des Gens Heureux**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le Club des Gens Heureux occupe la salle du foyer paroissial sans aucune contrepartie financière. Par ailleurs, la Commune ne peut actuellement pas mettre elle-même à disposition un local communal comme elle le fait pour d'autres Associations locales Il propose d'attribuer au Conseil de Fabrique gestionnaire des lieux une subvention pour compenser les frais.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accorder au Conseil de Fabrique une subvention de 460 € au titre de l'occupation de la salle du foyer par le Club des Gens Heureux.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 et à verser au compte bancaire n°10278 03134 00030806445 37, ouvert auprès de la CCM REGION PLUS de WALDIGHOFFEN, au nom du Conseil de Fabrique.**

### **2.2.2. Cercle sportif Saints Pierre et Paul**

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers la demande de subvention du Cercle Sportif Saints Pierre et Paul – Basket Club, pour participer au financement de la manifestation « Mini plateau de basket », destinée aux enfants des écoles de basket de la région.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accorder au Cercle Sportif Saints Pierre et Paul une subvention de 150 €, qui est à prélever du compte 6574 et à verser au compte n° 10278 03134 00030810645 47 ouvert auprès de la CCM REGIO PLUS au nom du Cercle Sportifs Saints Pierre – Basket Club.**

## **3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**

- **section 7, n° 134, d'une contenance de 2,10 ares**
  - **section 7, n°135, d'une contenance de 4,20 ares**
- terrain non bâti, rue des Ecureuils**  
**appartenant à M et Mme ERB Michel**  
**acquéreurs : Messieurs Bernard et Frédéric PARMENTIER**

➤ section 8, n°8, d'une contenance de 11,63 ares  
terrain non bâti, lieudit « Hellhag »  
appartenant à Madame PERRET Christiane  
acquéreur : M. GISSINGER Emmanuel

#### **4. DGE 2004 : DEMANDES DE SUBVENTION**

##### **4.1. Voirie rurale**

##### **4.1.1. Aménagement du chemin de Willer et Rebacker-Brunnacker**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire effectuer les travaux d'aménagement du chemin rural « chemin de Willer » et celui longeant les lieux-dits « Rebacker » et « Brunnacker » et de déposer une demande de subvention au titre de la DGE – programme 2004.

Les travaux sont estimés à 37 000,00 € HT soit 44.252,00 € TTC.

Le financement proposé serait le suivant :

- subvention DGE (30 % sur le montant HT) :	11.100,00 €
- autofinancement :	25.900,00 €
- avance TVA :	<u>7.252,00 €</u>
	44.252,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les travaux d'aménagement des chemins ruraux tels que présentés.**
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention de 30 % du montant HT des travaux au titre de la Dotation Globale d'Equipement.**
- DECIDE l'exécution des travaux dès que le financement en sera assuré.**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- S'ENGAGE à prendre en charge la différence au cas où la subvention accordée n'atteindrait pas le montant sollicité.**

##### **4.1.2 Divers**

Monsieur GRIENENBERGER Etienne informe le Conseil que les accotements de la partie haute de la rue de Bâle sont également très endommagés et nécessitent des travaux de réfection. Le Maire ira voir sur place.

##### **4.2. Eclairage public**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire poser l'éclairage public dans les rues de l'Artisanat, des Champs, l'impasse des Dahlias et la partie haute de la rue des Vergers.

Il propose de demander une subvention, en vue d'une prise en considération au titre de la Dotation Globale d'Equipement – programme 2004.

Le montant total des travaux est estimé à 54.445 € HT, soit 65.116,22 € TTC.

Sur la base d'un taux de subvention de 30 %, le plan de financement peut être établi comme suit :

- subvention DGE (30 % du montant HT) :	16.333,00 €
- autofinancement :	38.112,00 €
- avance TVA (autofinancée) :	<u>10.671,22 €</u>
	65.116,22 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le projet de mise en place de l'éclairage public dans les rues de l'Artisanat, des Champs, impasse des Dahlias, rue des Vergers.
- SOLLICITE** une subvention de 30 % du montant HT au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2004.
- DECIDE** de l'exécution des travaux dès que le financement en sera assuré.
- AUTORISE** le Maire à signer les administratives et financières qui s'y rapportent.
- S'ENGAGE** à prendre en charge la différence au cas où la subvention accordée n'atteindrait pas le montant sollicité.

## **5. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE**

### **5.1. Pavage sous le préau**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de mettre en place des pavés sous le préau de l'école. Plusieurs devis ont été demandés pour la fourniture des pavés. Les ouvriers communaux seront chargés de leur mise en place. M. HEISLER Olivier demande s'il est possible de remettre en état la pelouse extérieure. Le Maire répond que cela sera fait.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** l'achat de pavés.
- AUTORISE** le Maire à payer la dépense sur le compte 2313, opération 30 – extension du groupe scolaire.

### **5.2. Mobilier scolaire**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les salles de classe réaménagées de l'Ecole Primaire doivent être dotées d'un nouveau mobilier scolaire : tables et chaises des élèves, bureaux et chaises des instituteurs. La livraison devra se faire impérativement pour la semaine 15. Compte tenu des délais de fabrication, la commande est très urgente.

Le Maire soumet à l'Assemblée l'offre de la Société DELAGRAVE qui s'élève à 7523,75 €, soit 8999,40 € TTC, après négociation (remise de 35%).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** l'acquisition de mobilier scolaire
- APPROUVE** le devis de la société DELAGRAVE, d'un montant de 7523,75 € HT soit 8999,40 € TTC.
- AUTORISE** le Maire à payer la facture sur le compte 2184 opération 11.

### **5.3. Acquisition d'un tableau**

Le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir un tableau. Un devis a été demandé à la société CAMIF COLLECTIVITES. Le devis s'élève à 429,00 € HT soit 513,08 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** l'acquisition d'un tableau
- APPROUVE** le devis de la société CAMIF COLLECTIVES, d'un montant de 429,00 € HT soit 513,08 € TTC.
- AUTORISE** le Maire à payer la facture correspondante sur le compte 2183 opération 11.

## **6. RENOVATION DE L'EGLISE**

### **6.1 Travaux de rénovation**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu entre les membres du Conseil de Fabrique, Maire et Adjointes pour avancer la réflexion quant à la rénovation de l'église à l'occasion du centenaire de son agrandissement.

Les travaux incombant à la Commune correspondent, en principe, aux travaux extérieurs, soit :

- la réfection de la toiture
- les vitraux, notamment celui côté Sacré Cœur
- l'assèchement des murs
- les écoulements pluviaux
- le ravalement de la façade
- mise en valeur de la sortie latérale, pour la privilégier par rapport à la sortie du fonds, donnant directement sur la voie à grande circulation.

Les travaux intérieurs incombent en principe au Conseil de Fabrique, soit en l'occurrence :

- le remplacement de l'électricité et de la sonorisation
- la réfection des marches du chœur
- la création d'un sas à l'arrière du bâtiment
- le remplacement de la lustrerie
- l'isolation du plafond

Le Maire souhaite faire effectuer les études et le chiffrage en 2004, et permettre ainsi l'exécution des travaux à partir de 2005.

### **6.2. Lutte contre les pigeons**

Il a été constaté une prolifération de la population de pigeons dans les combles de l'église. Pour des mesures sanitaires, il est souhaitable de faire procéder à un nettoyage des combles, et d'empêcher les pigeons d'y accéder. M. EGGENSPIELER Guy présente à l'Assemblée la proposition de la société RENTOKIL Initial, spécialisée dans ce type d'intervention.

Les prestations envisagées consistent à évacuer les pigeons et à fermer hermétiquement le toit, à nettoyer les fientes et les cadavres qui seront incinérés, et à désinfecter les locaux. Le devis s'élève à 4344,00 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les travaux de protection contre les pigeons.**
- APPROUVE le devis présenté par la société spécialisée RENTOKIL Initial, pour un montant de 4344,00 € HT.**
- AUTORISE le Maire à payer la facture.**

## **7. TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que des sondages de terrains ont été effectués le long des berges de l'III, sur les parcelles anciennement WERMUTH. Ces sondages ont mis en évidence la présence de remblais rapportés et inutilisables. Dans un premier temps, le Conseil Général demandait que la Commune prenne en charge les frais d'évacuation et d'incinération. Le coût s'élèverait à 42 300 € HT.

Une seconde proposition a été faite. Elle consiste en la mise à disposition par la Commune d'un terrain où ces remblais pourraient être stockés. Les frais de transports seraient pris en charge par le Syndicat Mixte de l'III.

Cependant, un récent article dans un journal local a fait apparaître la possibilité de partager entre le Syndicat et la Commune les frais d'évacuation et d'incinération des déchets, chacun ayant à sa charge la moitié des frais.

Les délégués de la Commune auprès du Syndicat Mixte de l'III présenteront ce problème lors de la prochaine réunion du Syndicat qui aura lieu semaine 9.

Sur le principe, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** la réalisation des travaux d'élargissement du lit majeur de l'III.
- CHARGE** le Maire de discuter des modalités de réalisation avec les responsables du Syndicat Mixte de l'III et du Département.

## **8. FORETS**

### **8.1. Travaux d'exploitation et patrimoniaux**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** les programmes de travaux (exploitation et travaux patrimoniaux) présentés par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS COMMUNALE DE WALDIGHOFFEN pour l'exercice 2004.
- APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 4100 € pour un volume de 149,1 m<sup>3</sup>.
- DELEGUE** le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.
- VOTE** les crédits correspondants à ces programmes :
  - 3.076 € HT (3.210,28 € TTC) pour les années d'exploitation
  - 2.100 € HT (2.219,97 € TTC) pour les travaux patrimoniaux

soit 5.176 € HT (5.430,25 € TTC) au total, dont :

- 1.351,27 € TTC de travaux d'investissement
- 4.078,98 € TTC de travaux d'entretien

### **8.2. Contrat de débardage**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contrat de débardage avec l'entreprise METZGER Joseph à KOESTLACH.

L'entreprise s'engage à réaliser les travaux de débardage-câblage du bois d'œuvre, d'industrie et de feu long jusqu'au 30 septembre 2004, sous la maîtrise d'œuvre de l'O.N.F.. Les travaux seront payées sur facture.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le contrat avec l'entreprise METZGER Joseph.
- AUTORISE** le Maire à signer le contrat.

## **9. VÉRIFICATION DE SÉCURITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire procéder à la vérification des installations électriques, ainsi que des moyens de secours et de protection contre l'incendie de la salle polyvalente Nathan Katz. A cet effet, il présente les conventions établies par la SOCOTEC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** les conventions de vérifications techniques, établies par la SOCOTEC.
- APPROUVE** le montant des honoraires qui s'élèvent pour la mission de contrôle :
  - des installations électriques, à 290 € HT, soit 346,84 € TTC
  - des moyens de secours et d'alarme à 160 € HT, soit 191,36 € TTC
- AUTORISE** le Maire à signer les conventions avec la SOCOTEC.

## **10. ALIMENTATION EN EAU DES FONTAINES PUBLIQUES**

### **10.1. Alimentation des fontaines**

Monsieur le Maire relève les travaux d'assainissement entrepris par la Communauté de Communes Ill et Gersbach dans le centre village. Il relève également l'opportunité financière ainsi présentée pour poser dans la même tranchée ouverte dans la RD 9bis un tuyau Pehd pour assurer l'alimentation des fontaines à travers une alimentation posée sur un terrain public. Les travaux complémenteraient ceux déjà entrepris précédemment dans la RD 463. Les deux fontaines rue de Willer et devant le magasin SCHERRER pourraient ainsi être remises en fonctionnement.

Un premier devis établi par l'entreprise SCHWENCK TRAVAUX PUBLICS, titulaire du marché d'assainissement, chiffre la mise en place de ce tuyau, mais aussi de 3 gaines de réservation PVC à 7050,00€ HT soit 8431,80€ TTC. Restent à apprécier les frais de branchement autour de la fontaine rue de Willer, imprévisibles avant terrassements préalables.

Le Maire souhaite profiter également de l'interdiction de circuler pendant les travaux d'assainissement actuellement en cours pour couper les résineux devant l'entrée secondaire Est de l'église. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'exécution par l'entreprise SCHWENCK TRAVAUX PUBLICS des travaux de pose d'un Pehd et 3 gaines PVC.**
- CHARGE le Maire de négocier les prix avec l'entreprise**

### **10.2. Dépose de pavés et mise en place d'enrobés – rue du Maréchal Joffre (accès Résidence Joffre)**

Le Maire présente un devis de l'entreprise SCHWENCK chiffrant la dépose de pavés et la pose d'enrobés. Le devis s'élève à 8202,50 € HT. Le Maire souhaite demander d'autres devis.

## **11. CONVENTION MAGNUS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de suivi de progiciel MAGNUS.

Les prestations de suivi portent sur la maintenance corrective et évolutive des progiciels, l'assistance téléphonique à l'utilisation, l'assistance à l'utilisation du système d'exploitation Windows. La période contractuelle s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2006. Le contrat peut être dénoncé avant le 31 octobre de chaque année.

Le Maire rappelle qu'il y a eu une offre de mise en place de logiciels « SEGILOG », proposant une gamme plus complète de plusieurs logiciels.

En attendant, le Maire propose de conserver les prestations « MAGNUS » pour 1 an.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le contrat de suivi des progiciels et du système d'exploitation pour une durée d'1 an, renouvelable 2 fois.**
- AUTORISE le Maire à signer le contrat sur ces bases.**

## **12. CONVENTION S.P.A. – AVENANT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'avenant au « contrat fourrière » établi par la S.P.A.

En effet, afin de se mettre en conformité avec le Code des marchés publics qui ne permet plus la tacite reconduction des contrats, l'article « résiliation » du contrat initial est modifié en ce sens que le « contrat est résiliable par lettre recommandée moyennant un préavis de 3 mois avant la fin de contrat de la période en cours. »

La durée du contrat est de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'avenant au contrat fourrière tel qu'il est présenté.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant.**

### **13. CHASSE COMMUNALE : AGRÉMENT D'UN NOUVEAU GARDE-CHASSE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Peter MOLL, locataire de la chasse communale, en vue de l'agrément de Monsieur EGGENSPIELER François, en qualité de garde-chasse particulier, suite à la démission, pour raison de santé, de Monsieur ZELLER Marc

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- EMET un avis favorable en vue de l'agrément de Monsieur EGGENSPIELER François en qualité de garde-chasse particulier de Monsieur Peter MOLL, pour le lot de chasse unique de la Commune de WALDIGHOFFEN.**

### **14. DIVERS**

#### **14.1. Logements communaux**

##### **14.1.1. Location appartement au 6, rue de la République**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
04.12.2003	14.5	Logement 6 rue de la République – 1 <sup>er</sup> étage

Se référant à la délibération du 04 décembre 2003, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- FIXE la date d'effet du bail au 1<sup>er</sup> avril 2004.**
- AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec le nouveau locataire.**

##### **14.1.2. Logement au 4 rue de la République – 2<sup>ème</sup> étage**

Le logement situé au 2<sup>ème</sup> étage du 4 rue de la République est libre depuis le 1<sup>er</sup> février 2004.

Cependant, cet appartement présente une lacune importante au niveau du chauffage : il ne peut être chauffé, à l'heure actuelle, qu'avec un poêle à bois. La mise en place d'un chauffage électrique ou au mazout s'avère difficile.

Il est proposé de se renseigner sur la mise en place d'un chauffage au gaz.

##### **14.1.3. Logements 4 rue des Ecoles.**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
07.11.2003	13.3.	Remplacement de fenêtres en locaux communaux

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de remplacer les fenêtres sur le logement communal au 4 rue des Ecoles, pour un montant HT de 11880,00 €. Des nouvelles tablettes de fenêtres ont également été mises en place,

pour un montant total HT de 1147,00 €, ce qui porte le coût de l'ensemble de l'opération à 13027,00 € HT, soit 13 743,49 € TTC.

Il est proposé d'effectuer un ravalement de la façade du bâtiment, pour lui donner un aspect plus accueillant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, M. BILLAND Dominique ayant quitté la salle, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la mise en place de 13 tablettes de fenêtres.**
- APPROUVE la facture de l'entreprise BILLAND MENUISERIE qui s'élève à 13027 € HT, soit 13743,49 € TTC.**
- AUTORISE le paiement de la facture.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 2313 opération 1 du budget 2004.**

#### - **Logements au 8, rue de la République – 1<sup>er</sup> étage**

M. EGGENSPIELER rappelle que le logement est vacant, mais des travaux doivent y être réalisés. Il a fait vider la conduite d'eau du chauffage.

#### **14.2. Dégrèvement de cotisation Association Foncière sur terrain constructible**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le cas de Monsieur Didier MEYER, propriétaire d'un terrain d'une contenance totale de 1.0996 ha, soit :

- ♦ 0,7367 ha sur le ban d'Oberdorf (parcelle 122, section 4)
- ♦ 0,3629 ha sur le ban de Waldighoffen (parcelle 2, section 8)

dont une surface de 13,22 ares est bâtie.

Par ailleurs, la parcelle 2, section 8 est située en zone NAa, et pour une petite partie en zone NC.

Le terrain est actuellement, dans sa totalité, soumis à la cotisation de l'Association Foncière.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- PROPOSE D'EXCLURE la surface bâtie de 13,22 ares de la surface soumise à la cotisation de l'Association Foncière.**
- CHARGE le Maire de transmettre cette proposition au Bureau de l'Association Foncière, autorité compétente pour prendre la décision.**

#### **14.3. Participations extérieures aux frais scolaires**

Le Maire informe sur la réunion qui s'est tenue, à son initiative, au siège de la Communauté de Communes III et Gersbach, le 5 février. Y étaient invités les 17 Maires des Communes extérieures dont 59 enfants sont scolarisés à WALDIGHOFFEN.

D'abord très animée, cette rencontre a permis de dégager quelques lignes de consensus :

- ⇒ Il convient d'établir un dialogue entre Maires des Communes de résidence et celui de la Commune d'accueil pour éviter des fermetures de classes inopportunes
- ⇒ Il y a une différence entre les enfants s'inscrivant pour bénéficier du cursus bilingue non offert dans leurs Communes de résidence et ceux déplacés pour d'autres raisons
- ⇒ La participation ne doit pas inclure l'amortissement des bâtiments car toutes les Communes extérieures bénéficient des structures d'accueil pour leurs enfants et en supportent de toute façon le coût.

Un montant de 800€ a été avancé comme une participation raisonnable pour couvrir tous les frais de fonctionnement

Une nouvelle réunion a été prévue en avril pour continuer le dialogue au vu des demandes de dérogation reçues. D'ici là, Monsieur René EGLIN est chargé de refaire une nouvelle estimation.

Le CONSEIL MUNICIPAL confirme sa décision de principe d'instaurer une participation dès la rentrée 2004/2005. Une solution de transition devra être trouvée pour les enfants déjà admis en dérogation.

#### **14.4. Acquisition de portfolios des langues**

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'Education Nationale propose des portfolios des langues destinés aux élèves, qui leur permettront d'évaluer personnellement leurs connaissances et progrès linguistiques. Ces livrets devront être pris en charge par les Communes. Leur coût s'élève à 1,5 € environ par élève. Le Maire propose de demander l'avis des enseignants sur cet ouvrage.

#### **14.5. Remboursement de taxe foncière**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dégrèvement de 246 € a été accordé à la Commune sur la taxe foncière 2003, dans le cadre des réductions d'impôts suite à la sécheresse.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- ACCEPTE le reversement de la somme de 246€, par le Trésor Public.**

#### **14.6. Héli-Secours**

Le Maire informe que l'association HELI-SECOURS fête son 15<sup>ème</sup> anniversaire les 24 et 25 avril 2004. Les festivités auront lieu sur l'aérodrome de MULHOUSE-HABSHEIM. Le Maire rappelle que HELI-SECOURS a effectué l'une de ses premières démonstrations à WALDIGHOFFEN et son engagement va au bénéfice des Services de Secours de la région (SDIS).

M. GRIENENBERGER Etienne ajoute que HELI-SECOURS participe financièrement à chaque intervention de l'hélicoptère de la REGA, dans le Haut-Rhin, grâce à la signature d'une charte. Si cette association cesse son activité, la REGA ne pourra plus intervenir dans le secteur.

L'association demande le soutien du Conseil Municipal ainsi que des associations de la Commune qui pourront soutenir HELI-SECOURS en organisant des manifestations locales. Le Maire fera parvenir aux conseillers le programme des festivités des 24 et 25 avril.

#### **14.7. Divers**

##### **14.7.1. Exécution du budget 2004 avant vote – opération 30 – groupe scolaire**

Afin de permettre le paiement des factures relatives au groupe scolaire, Monsieur le Maire propose de voter un crédit de 250.000 € au compte 2313 opération 30, le crédit de report étant insuffisant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- DECIDE de voter un crédit de 250.000,00 € au compte 2313 opération 30 – extension du groupe scolaire, financé par un emprunt de 250.000,00 € au compte 1641 opération 30.**
- DECIDE d'inscrire ces crédits au budget 2004.**

##### **14.7.2. Statue Jeanne d'Arc**

M. EGGENSPIELER Guy informe les conseillers qu'il a enfin pu contacter une entreprise, en l'occurrence les Etablissements ABT, capable de proposer une rénovation adaptée de la statue de Jeanne d'Arc. Le traitement proposé consiste en un sablage du monument, la soudure des fissures puis une projection de cuivre au pistolet sur toute la surface.

Les travaux sont estimés à environ 1500€, dépose et repose de la statue comprise.

M. CHRETIEN Serge souhaite savoir si l'épaisseur du cuivre sera contrôlée. M. EGGENSPIELER Guy l'informe que la couche de cuivre ne sera pas de même épaisseur sur toute la surface. Elle sera plus ou moins épaisse selon que l'endroit traité sera plus exposé aux attaques extérieures.

M. HEISLER Olivier demande qu'on se renseigne sur le nombre d'années pendant lesquelles ce traitement est garanti.

M. SCHIELIN Jean-Claude rappelle qu'il a été prévu de modifier son emplacement. Une première proposition consistait à l'installer près du monument aux morts actuel. Il est aussi proposé de l'implanter près de la Mairie, à la place du pluviomètre si celui-ci change de place.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DONNE son accord pour les travaux de réfection de la statue Jeanne d'Arc.**

### **14.7.3. Informations**

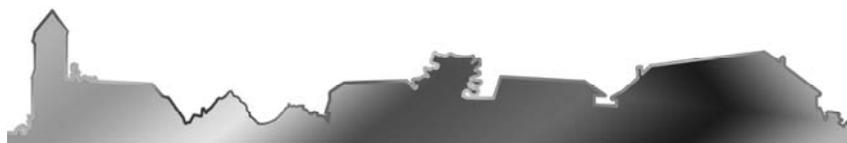
- Centre de secours : M. GRIENENBERGER Etienne rappelle qu'il y a des infiltrations d'eau dans l'ensemble du bâtiment 4-6 rue de la République.
- Dépôt d'ordures : M. GRIENENBERGER Etienne informe le Maire que le dépôt sauvage derrière WERMUTH augmente à nouveau. Le Maire propose de voir avec la SITA pour la mise en place d'une benne pour évacuer l'ensemble des déchets.
- Terrain stabilisé : M. HEISLER Olivier demande quels sont les travaux que l'entreprise ROKEMANN a effectués derrière la salle polyvalente. M. EGGENSPIELER Guy l'informe que l'entreprise a remis en état le terrain stabilisé, suite aux dégâts occasionnés par l'entreprise SCHWENCK lors des travaux concernant le bassin d'orage pris en charge par la Communauté de Communes Ill et Gersbach. Les travaux de remise en état ne sont pas à la charge de la Commune.
- Benne déchets verts : Suite à l'interpellation de M. HEISLER Olivier, Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Ill et Gersbach va décider des aménagements. La benne ne sera pas déplacée dans l'immédiat.
- Bacs poubelles : M. GRIENENBERGER Etienne informe le Maire que le bac des poubelles des locataires du 4 et 6 rue de la République n'est pas régulièrement rentré après le passage des ripeurs. Certaines personnes en profitent pour y déposer leur déchets.
- Local commercial 8, rue de la République : M. KUENY Raphaël demande si le magasin A.S.I. est encore ouvert. M. EGGENSPIELER Guy lui répond que les gérants sont partis, leur magasin à ALTKIRCH est également en liquidation.
- Entrée salle polyvalente : M. EGLIN Jean-François fait remarquer que l'entrée de la salle polyvalente nécessiterait d'être aménagée, notamment le revêtement de sol.

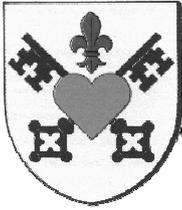
M. GRIENENBERGER Etienne ajoute qu'il faut réparer les descentes de gouttières.

Monsieur le Maire souhaitait attendre la décision concernant le futur collège avant de définir les travaux importants. En attendant, il propose de faire exécuter le plus important, notamment les travaux d'étanchéité.

- Chauffage salle polyvalente : le système de chauffage est très encrassé. M. EGGENSPIELER Guy indique qu'il est nécessaire de vidanger le circuit et de nettoyer grâce à un produit spécial les conduites. Il va demander des devis.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 30.





## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 25 février 2004

Le 25 février 2004, à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 20 février 2004.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire, Messieurs Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Jean-Pierre KRICK, Jean-François EGLIN, Etienne GRIENENBERGER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : Messieurs René EGLIN, Adjoint (procuration à Monsieur Guy EGGENSPIELER), Michel NUSSBAUMER (procuration à Monsieur le Maire), Fernand SCHAFFHAUSER, excusé, CHRETIEN Serge, excusé, Olivier HEISSLER (procuration à Monsieur GRIENENBERGER Etienne), Messieurs. Dominique BILLAND, non excusé.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 15 en passant à l'ordre du jour.

### 1. SITE LANG

#### Résolution de cession bâtiment SIRGUEY (anciens bureaux usine Lang)

Ce point a déjà été abordé précédemment et en particulier lors de la réunion du 13 février 2004.

L'acte de vente du 02 avril 1996 signé entre la Commune, vendeur représenté par le Maire, et Monsieur Philippe Jean Georges SIRGUEY et son épouse Madame Véronique Denise née BOUTEILLE, agents immobiliers acquéreurs, stipule :

- *Page 13, en condition particulière*, que l'acquéreur « s'engage à faire exploiter dans les locaux vendus, une activité de restauration, d'exploitation de bureaux, de magasins, de commerces et de logements »
- *Page 14, en article 2 – objet de cession* - ... qu'il devra être exercé de manière permanente par l'acquéreur, ses locataires ou concessionnaires des locaux édifiés sur chaque immeuble vendu dépendant du Site Lang, une activité artisanale, commerciale, industrielle ou tertiaire.  
Qu'en cas de non-respect de cette obligation, la Commune de WALDIGHOFFEN pourra demander la résolution de la vente...
- *Page 15, article 3 – délais d'exécution* – que « l'acquéreur doit avoir terminé les travaux d'aménagement et de transformation et présenter le certificat de conformité dans un délai de 2 ans à dater de l'achèvement des voies et réseaux de desserte de Site »
- *Page 15, article 5 – Résolution en cas d'inobservation des délais* – que « la cession pourra être résolue de plein droit par simple décision du Conseil Municipal de la Commune de WALDIGHOFFEN, notifiée par acte extra judiciaire en cas d'inobservation d'un des délais fixés à l'article 3 et à l'article 4 du présent cahier des charges », ce dernier article concernant le cas non concerné d'une prolongation des délais.

Les conditions financières d'une telle résolution sont précisées dans l'article 5 § 1 du cahier des charges – Résolution en cas d'inobservation des délais : « Si la résolution intervient avant le commencement des travaux de transformation et d'aménagement, l'indemnité sera égale au prix de cession, déduction faite de 10% à titre de dommages et intérêts forfaitaires ».

En l'occurrence, les immeubles concernés, cadastrés section 3, n° 424/49 et 426/49 d'une contenance globale de 5 ares 03 et contenant les anciens « bureaux de l'usine », étaient compris dans le groupe désigné sous I pour un prix de vente de 600.000,00 francs.

Les bureaux proprement dits, partie de l'ensemble, avaient préalablement été estimés à une valeur de 430.000 francs par les Services du Domaine, en mars 1994.

A noter ensuite, la dégradation générale du bâtiment, portes et fenêtres restant ouvertes à tout vent. En particulier, les vitres cassées ne sont systématiquement pas remplacées.

L'intérêt environnemental de ce bâtiment équilibrant de façon harmonieuse les volumes impressionnants de l'immeuble « Usine » cadastré 422/49 justifie, par ailleurs, l'intervention urgente de la Collectivité pour préserver l'image générale du Site.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**VU** l'acte d'huissier établi par Maître Rémi SEEMANN, Huissier de Justice à ALTKIRCH le 18 février 2004 démontrant clairement l'état d'abandon du bâtiment anciennement « bureaux de l'usine Lang » et donc le non-respect de l'article 3 du Cahier des Charges intégré à l'acte de vente n°010414 du 02.04.1996 signé par les 2 parties ;

**VU** que les aménagements projetés pour l'installation d'un restaurant, ayant fait l'objet du permis de construire n° 0680 355 97 F 0010 accordé le 07 janvier 1997 n'ont jamais fait l'objet ne serait-ce que d'un début d'exécution ;

**VU** l'état du bâtiment anciennement « bureaux de l'usine », laissé en l'état d'abandon et menacé de ruine : fenêtres à vitres cassées non réparées, porte du 19<sup>ème</sup> siècle, ouverte à tous vents ;

**VU** que la non-exécution des travaux prévus ne permet pas de terminer l'aménagement interne du Site ;

**VU** le risque pour la Commune de perdre le bénéfice des aides européennes au titre de la revitalisation de friche par suite de ces retards d'aménagement ;

**VU** le préjudice apporté à la Commune par une non-exploitation de ces immeubles alors que plus de 1.500.000 Euros d'argent public ont été investis sur ce Site ;

**VU** que le choix de la destination à donner au lot de « l'ancienne chaufferie » encore propriété de la Commune, dépend de l'activité dévolue aux immeubles concernés ;

**CONSIDERANT** que la Commune a l'obligation de terminer l'aménagement général du Site pour ne pas léser les autres acheteurs de lots et ne pas obérer l'exploitation générale des nouvelles activités et occupations ;

**CONSIDERANT** le temps laissé à l'intéressé pour se mettre en conformité avec ses obligations ;

**CONSIDERANT** que l'aménagement définitif de la rue Emanuel Lang ne peut être réalisé qu'après connaissance de l'affectation de la parcelle 426/49 ;

**CONSIDERANT** que la perte du bénéfice des aides européennes en cas d'absence de projet dans un délai très court désormais constituerait un préjudice considérable et irrécupérable par la Commune ;

- DECIDE** l'application de l'article 5 – Résolution en cas d'inobservation des délais du Cahier des charges intégré dans l'acte de vente signé le 2 avril 1996 entre les parties.
- CHARGE** le Maire de notifier cette décision par acte extra judiciaire, conformément au même article.
- CHARGE** le Maire de faire estimer la valeur du bâtiment, compte tenu de la forte dégradation subie depuis la vente.
- CHARGE** le Maire de rechercher, dans les meilleurs délais, une nouvelle offre d'exploitation des immeubles concernés pour une affectation dans le même esprit que prévu précédemment.
- APPROUVE** la proposition du Maire de présenter le cas échéant une proposition amiable aux intéressés pour la rétrocession.

## **2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

### **2.1. Droit de préemption urbain**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- section 2, n° 326/113, d'une contenance de 0,81 are  
section 2, n° 325/113, d'une contenance de 17,76 ares  
section 2, n° 308/112, d'une contenance de 4.01 ares  
locaux dans un bâtiment en copropriété, rue de Bâle  
appartenant à IMMO JC Sarl  
acquéreurs : TRIO JC
- section 2, n° 326/113, d'une contenance de 0,81 are  
section 2, n° 325/113, d'une contenance de 17,76 ares  
locaux dans un bâtiment en copropriété, rue de Bâle  
appartenant à IMMO JC Sarl  
acquéreurs : Epoux BAEUMLIN Michel
- section 2, n° 326/113, d'une contenance de 0,81 are  
section 2, n° 325/113, d'une contenance de 17,76 ares  
locaux dans un bâtiment en copropriété, rue de Bâle  
appartenant à IMMO JC Sarl  
acquéreurs : Epoux ANDELFINGER Joseph
- section 8, n° 120, d'une contenance de 22,31 ares  
terrain non bâti, rue du 19 novembre  
appartenant à Madame SCHMIDLIN Marie-Thérèse, veuve HEBINGER René  
acquéreurs : BLIND Yvan
- section 8, n° 272/121, d'une contenance de 3,60 ares  
section 8, n° 266/121, d'une contenance de 1,58 ares  
terrain non bâti, rue du 19 novembre  
appartenant à C.B.M. Sarl  
acquéreurs : Madame BELTZ Chantal

## **2.2. Droit de préemption urbain – anciens locaux occupés par le Crédit Agricole d'Alsace**

Concernant la déclaration d'intention d'aliéner relative à la parcelle :

- section 2, n° 54, d'une contenance de 5,35 ares  
bâtiment vendu en totalité, rue du Maréchal Joffre  
appartenant à CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES  
acquéreurs : SELECT IMMO

Les conseillers souhaitent connaître les intentions des acheteurs en ce qui concerne le projet de transformation, ce terrain étant voisin d'un terrain communal.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- SURSEOIT à la décision.**

## **3. APPROBATION DE FACTURES**

### **3.1 Facture SCREG :**

Monsieur le Maire soumet au **CONSEIL MUNICIPAL** la facture de l'entreprise SCREG-Est concernant les travaux d'aménagement des trottoirs rue des écureuils, exécutés dans le cadre des crédits budgétaires 2003 – Aménagements de trottoirs, reportés sur l'exercice 2004.

Les travaux exécutés consistent en la pose de bordures et de 55m<sup>2</sup> d'enrobé.

La facture s'élève à 3 115,00 € HT soit 3 725,54 € TTC

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la facture de l'entreprise SCREG Est d'un montant de 3 115,00 € HT soit 3 725,54 € TTC.**
- CONSTATE que les crédits nécessaires sont suffisants sur l'article 2315, opération 38 – Crédits reportés de l'exercice 2003 sur l'exercice 2004.**

- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 2315 – opération 38**

### **3.2 Note de frais de Maître SEEMANN, Huissier de Justice**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
13.02.2004	2.1	anciens bureaux Lang

Monsieur le Maire soumet au CONSEIL MUNICIPAL la note de frais de Maître SEEMANN, Huissier de Justice, relative à l'établissement du constat sur l'état des « anciens bureaux » du Site Lang.

Le montant des vacations s'élève à 412,86€ TTC

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la note de frais d'un montant de 412,86€ TTC.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est prélevé du compte 6226 du budget primitif 2004.**
- DECIDE de confirmer l'inscription de ces crédits dans le cadre du vote du budget 2004.**

## **4. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire n'ayant pas obtenu les renseignements nécessaires, il ne traite pas ce point qui sera remis à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

## **5. DIVERS**

### **5.1 Acquisition d'un fax pour l'école**

Monsieur le Maire présente au CONSEIL MUNICIPAL le devis de l'entreprise DYCTAL relatif à l'acquisition d'un FAX MINOLTA MF 3340 LASER destiné à l'école.

Le matériel proposé permet jusqu'à 30 fax / jour et comporte les caractéristiques suivantes :

- ▶ Magasin papier 125 feuilles
- ▶ Chargeur de documents 15 pages
- ▶ Résolution 600 x 600 dpi
- ▶ Vitesse de transmission : 14.4 kbps – 10sec. / page
- ▶ Annuaire : 99 numéros
- ▶ Mémoire fax : 120 pages
- ▶ Format A4

Le prix est de : 500 € HT soit 598 € TTC.

M. KRICK Jean-Pierre se renseigne pour savoir si l'école est équipée d'Internet, la possibilité d'envoyer des E-Mails remplaçant l'envoi de télécopies. Devant la réponse négative de Monsieur le Maire, et souhaitant que l'école soit équipée d'un matériel de bonne qualité,

le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le devis de l'entreprise DYCTAL d'un montant de 500 € HT soit 598 € TTC.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à inscrire au compte 2183 – opération 11 du budget primitif 2004.**

### **5.2 Rénovation de la Mairie**

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL le projet des travaux de rénovation de la Mairie.

Le montant total des travaux est estimé à 181.000,00 € HT soit 216.476,00 € TTC.

Le Maire propose au Conseil, le plan de financement suivant :

- subvention départementale (23% sur le montant HT) :	41 630,00 €
- autofinancement ou emprunt :	139 370,00 €
- avance TVA :	<u>35 476,00 €</u>
	216.476,00 €

Il informe également l'Assemblée de la possibilité d'obtenir une subvention régionale pour les travaux d'isolation du local des archives.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le projet de rénovation de la Mairie.**
- SOLLICITE une subvention départementale de 41.630 €.**
- DECIDE l'exécution des travaux dès que le financement sera assuré**
- AUTORISE le Maire à signer les pièces administratives et financières qui s'y rapportent**
- S'ENGAGE à prendre en charge la différence au cas où la subvention accordée n'atteindrait pas le montant sollicité**

### **5.3. Acquisition de pavés sous le préau de l'école primaire**

Le Maire informe les Conseillers que la surface à paver a été estimée à 250 m<sup>2</sup>.

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise OESTERLE pour l'acquisition de pavés de teinte gris clair, de dimension 20x20 et 10x10 au prix unitaire de 22,50 €/m<sup>2</sup>. La pose sera assurée par nos ouvriers communaux. Monsieur le Maire donne, à titre indicatif, le prix au m<sup>2</sup> posé par l'entreprise : 33 € à 35 € / m<sup>2</sup>.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'acquisition des pavés à raison de 22,50 € / m<sup>2</sup>.**

### **5.4. Informations**

 **Rue des Vergers** : M. EGLIN Jean-François informe qu'il y a des « nids de poules » dans cette rue.

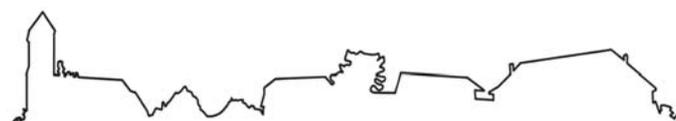
 **Rue de la République** : Monsieur le Maire indique que les Ets SCHWENCK ont rencontré beaucoup de difficultés pendant les travaux de pose du réseau d'assainissement. Il espère que la circulation pourra être rétablie début mars, et qu'une couche d'enrobés pourra être mise en place.

 **Rue de Bâle** : Le Maire informe qu'il est nécessaire de reprendre le trottoir dans cette rue, devant la maison d'habitation n°9 (Mme LIDY).

 **Déneigement** : M. KUENY Raphaël a constaté que les ouvriers communaux ont déneigé une voie privée (impasse des tisserands). M. EGGENSPIELER lui indique qu'il rappelle régulièrement aux ouvriers de traiter toutes les voies publiques ; ils n'ont sans doute pas connaissance que cette voie est privée.  
Le débat porte également sur les difficultés rencontrées par la DDE pour le déneigement des routes départementales depuis l'instauration des 35 h, et l'obligation de repos des conducteurs des camions. C'est la Commune qui assure actuellement le premier déneigement des RD 463 et 9bis.

 **Location des sanitaires** : Les sanitaires ont été enlevés aujourd'hui. Les élèves de l'Ecole Primaire peuvent utiliser les nouveaux à compter du 8 mars prochain.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 25.





# Energie solaire : aides de la Région Alsace

## Aide aux études et à l'investissement pour tout projet d'équipement

### Pourquoi ces aides ?

- ☛ pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et la pollution due aux énergies d'origine fossile ;
- ☛ pour favoriser l'émergence de compétences techniques et la mise en place d'une filière solaire en Alsace.

### Pour qui ?

- communes et groupements de communes et syndicats mixtes ,
- associations, bailleurs sociaux ,
- copropriétaires ,
- promoteurs immobiliers ,
- particuliers ,
- les entreprises ,
- l'hôtellerie familiale ,
- les agriculteurs

### Où ?

Sur le territoire alsacien.

### Pour quelles opérations ?

Le dispositif porte sur les thématiques suivantes :

- ☛ solaire thermique : chauffe-eau solaire collectif, chauffe-eau solaire individuel, piscine publique, chauffage par plancher solaire direct,
- ☛ solaire photovoltaïque : électrification de sites isolés et de sites raccordés au réseau.

**L'aide régionale concerne les études de faisabilité (dimensionnement de l'installation, production mensuelle prévisionnelle, coût d'installation, financement, etc.) et les investissements (panneaux solaires, ballon de stockage et accessoires, main d'œuvre).**

### Combien ?

Le dispositif est soutenu par la Région et par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) au titre du Contrat de Plan (2000-2006).

Les aides sont attribuées aux **conditions suivantes** :

- ☛ le **matériel** mis en oeuvre (capteurs, stockage et accessoires) doit figurer **dans la liste des produits éligibles** (liste mise à jour régulièrement et fournie sur simple demande),
- ☛ l'**installation** du chauffe-eau solaire et sa **mise en service** doivent être **réalisées par un professionnel signataire de la charte QUALISOL** (liste des installateurs mise à jour régulièrement et fournie sur simple demande).

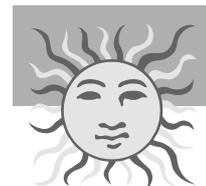
### Comment ?

☛ **pour les collectivités** : la demande relative à l'étude de faisabilité et ensuite aux investissements est à adresser au Président du Conseil Régional d'Alsace, accompagnée d'une délibération du Conseil Municipal et du budget prévisionnel.

☛ **pour les particuliers** : la demande est à adresser au Président du Conseil Régional d'Alsace, accompagnée du devis de l'installateur QUALISOL, détaillant le type de matériel à installer et la surface des capteurs.

Pour tout renseignement, téléphoner au **03 88 15 68 67**

Région Alsace  
Direction de l'Agriculture, de la Forêt, du Tourisme et de l'Environnement.  
Rémy GENDRE poste 1126.



## Ramonage : le texte

**Extraits de la circulaire préfectorale du 3 décembre 1997 se rapportant au règlement sanitaire départemental sur l'obligation d'entretien, de nettoyage et de ramonage des conduits de fumée et appareils à combustion :**



« Les appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisine individuels doivent être vérifiés, réglés et ramonés au moins **deux fois par an**, et au moins **trois fois par an** pour les appareils collectifs.

Les conduits spéciaux ou tubés, équipant les appareils alimentés de combustibles gazeux, doivent subir un **contrôle de vacuité au mois une fois par an** »

.....  
« Les opérations de ramonage des conduits de fumée et des tuyaux de raccordement seront effectuées par un **maître ramoneur**. Le nettoyage des foyers et de leurs accessoires devra être réalisé par une entreprise dont le responsable des travaux possède un brevet de maîtrise du bâtiment ou du ramonage. »

« Un **certificat de ramonage** précisant le(s) conduit(s) de fumée ramoné(s) et attestant la vacuité de ce(s) conduit(s) sera remis à l'utilisateur, qui devra le conserver afin de pouvoir le présenter à la requête des autorités compétentes.....

## Le cancer de l'intestin peut être guéri ou même évité grâce au dépistage

### Un cancer fréquent et grave

Le cancer colorectal est le cancer du gros intestin. Bien que peu connu, le **cancer colorectal est l'un des cancers les plus graves.**

Il est, après le cancer du poumon, **la deuxième cause de décès par cancer en France.**

**C'est l'un des cancers les plus fréquents, tout particulièrement dans le département du Haut-Rhin, qui détient avec le Bas-Rhin le record de France de ce cancer.**

Dans notre département, environ une personne sur 17 a un cancer colorectal au cours de sa vie et la moitié en meurt. Chaque année un cancer colorectal est diagnostiqué chez 430 habitants du Haut-Rhin et 210 en meurent. Avec le vieillissement progressif de la population, **le nombre de ces cancers augmente lentement mais sûrement.**

Ce cancer touche les femmes comme les hommes. Il est rare avant 50 ans. A partir de 50 ans, le risque de cancer colorectal augmente avec l'âge.

### Mieux vaut prévenir que guérir

Le cancer colorectal se développe le plus souvent à partir de petites excroissances dans l'intestin appelées polypes. Certains polypes peuvent grossir et se transformer en cancer après une dizaine d'années.

**Le cancer colorectal n'occasionne des symptômes que tardivement, lorsqu'il est déjà évolué.** Les polypes et le cancer au début n'entraînent pas de symptômes. Par contre, ils peuvent saigner. Dans ce cas, des traces de sang sont présentes dans les selles. Lorsqu'elles sont invisibles à l'œil nu, ces traces de sang peuvent être détectées par un test simple appelé **Hémocult II®**.

Lorsqu'on diagnostique un polype, on peut l'enlever et donc éviter qu'il se transforme en cancer.

Lorsqu'on diagnostique un cancer au début, les chances de guérison sont très importantes.

Au contraire, lorsque le cancer est diagnostiqué tardivement, il est nécessaire de recourir à des traitements lourds et les chances de guérison sont moindres.

### La campagne de dépistage du Haut-Rhin

**ADECA 68, association pour le dépistage du cancer colorectal dans le Haut-Rhin, financée par les organismes d'Assurance Maladie et le Conseil Général du Haut-Rhin, propose à tous les hommes et toutes les femmes de 50 à 74 ans de réaliser gratuitement un test Hemocult II®.**

Les habitants de Waldighoffen ont reçu dernièrement un courrier les invitant à se rendre chez leur médecin généraliste pour qu'il leur remette le test. Il est gratuit ! Tous les médecins généralistes de votre canton sont prêts à vous remettre le test de dépistage, alors n'hésitez pas, si vous avez entre 50 et 74 ans

## Faites le test tous les deux ans !!

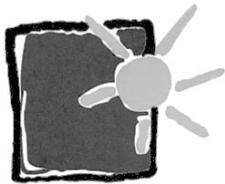
### Mais aussi ... l'alimentation

Outre le dépistage, la prévention du cancer colorectal repose sur l'alimentation. Il est maintenant bien démontré que le cancer colorectal est en partie dû à une alimentation trop abondante et trop riche.

C'est probablement ce qui explique la grande fréquence de ce cancer en Alsace.

Pour diminuer le risque de survenue de ce cancer, **il faut manger moins et manger mieux**, c'est à dire manger plus de légumes et fruits frais et moins de viandes et de graisses animales.

# Solidarité



## COMMUNAUTÉ EMMAÛS DE CERNAY

MEMBRE D'EMMAÛS INTERNATIONAL ET  
D'EMMAÛS FRANCE

**Emmaüs Cernay** est implanté depuis 1955  
4, avenue d'Alsace (en face du Centre Leclerc)

La Communauté accueille une cinquantaine de  
Compagnons qui vivent et travaillent sur place.

**Accueil :** toute personne en difficulté est accueillie à  
la Communauté sans restriction (âge, origine, temps  
de présence...) à condition de participer au travail  
collectif.

**Travail :** l'activité de la Communauté consiste :

- à **ramasser gratuitement du matériel** chez les particuliers ou collectivités (3 camions circulent tous les jours).
- à **valoriser ce matériel** pour le présenter dans la salle de vente.

Le produit de la vente permet à la Communauté  
d'autofinancer ses besoins (logement, nourriture,  
encadrement...) et de générer des actions de solidarité vers des plus démunis.

**Solidarité :** 10% des ressources sont affectés aux solidarités locales, nationales et internationales (aide matérielle et financière).

Nous remercions toutes les personnes qui ont déjà fait appel aux services d'Emmaüs.  
Grâce à elles, la Communauté peut apporter un peu plus de justice et d'humanité dans ce monde.

### **Un grand MERCI à tous.**

Pour les personnes qui ne connaissent pas encore Emmaüs Cernay, nous les informons que :

- **les ramassages sont gratuits** : il suffit d'appeler le **03 89 75 45 35** aux heures de bureau (8h à 12h et 14h à 18h)
- les **dépôts** peuvent s'effectuer **du lundi au samedi**
- la **salle de vente** est ouverte au public :  
le samedi de 8h à 11h45 et de 13h à 17h  
le mercredi de 13h30 à 17h

Vous y trouverez à des prix modiques :  
meubles, électro-ménager, lampes, livres, vêtements,  
tissus, literie, bibelots, jouets, etc...

Tél : 03 89 75 45 35 Fax : 03 89 75 73 63

Les deux associations suivantes

aident des personnes en difficulté,

mais peuvent aussi résoudre vos problèmes pratiques.

Réservez-leur votre meilleur accueil.

## COPO-CHAUF



Depuis sa création Copo-Chauf permet à des personnes en difficulté de retrouver une vie sociale grâce au travail.

**Copo-Chauf participe à la protection de l'environnement en produisant des briquettes** dont la combustion et les résidus ne polluent en rien la nature.

Pour cela, nous vous proposons nos **briquettes agglomérées en copeaux de bois**, un produit prêt à l'emploi ; pour tous types de foyers.

- ❖ plus de corvées !
- ❖ plus de sciage !
- ❖ plus de fendage !

C'est un **combustible naturel** qui est fabriqué à partir de mélange de copeaux de bois, broyés et agglomérés par pression hydraulique.

- ❖ sec sans liant à fort pouvoir calorifique
- ❖ très peu de résidus (-1%)
- ❖ sans odeur, propre et écologique

Ce produit est très économique, prêt à l'emploi et emballé sous film thermorétractable et biodégradable.

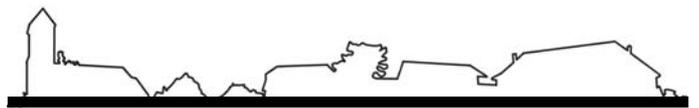
Conditionnées en packs de 12,5 kg, les briquettes agglomérées se stockent dans un minimum de place.

Pour plus de renseignements consultez-nous au :  
**03 89 79 70 99**

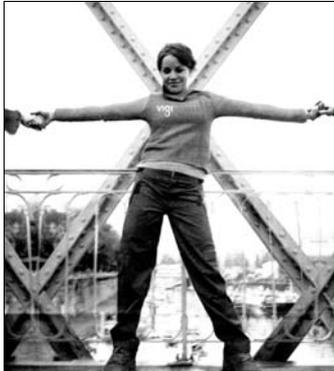
ou venez nous rendre visite au :  
**21, rue de la Poudrière  
68000 Colmar**



# En bref ...



## LIGUE CONTRE LE CANCER : SEMAINE NATIONALE DU 29 MARS AU 4 AVRIL 2004



Le Comité du Haut-Rhin remercie les habitants de Waldighoffen pour leurs dons de mars 2003, d'un montant global de **5174,60 €** (4043,60 € en

**TOUS SUR LE PONT !  
CONTRE LE CANCER**

2002). La Quête contre le Cancer aura à nouveau lieu du 29 mars au 4 avril 2004. Merci à nos quêteuses locales ! Veuillez leur réserver à nouveau le meilleur accueil en 2004.



## BANQUE ALIMENTAIRE :



Fédération française des Banques Alimentaires  
membre de la Fédération européenne des Banques Alimentaires

La Banque Alimentaire du Haut-Rhin remercie les habitants de Waldighoffen, toujours aussi solidaires, pour les dons en nourriture (**1,3 tonne**) remis aux quêteurs de l'Association des Donneurs de Sang au moment de la collecte de 2003.

Pour l'ensemble du département, **148 tonnes** ont été collectées afin d'aider les plus démunis.

Pour information, la **prochaine collecte**, toujours organisée par les Donneurs de Sang, aura lieu les **26 et 27 novembre 2004**.

## LES AMIS DE LUPPACH :

Les gens, familles ou amis, qui s'occupent tout au long de l'année de personnes âgées savent que celles-ci ont besoin de tout notre soutien.

Merci d'aider les « Amis de Luppach », au **Centre Médical de Luppach à Bouxwiller (Tél : 03 89 08 29 29)**



## Evénements ...

### MINI-BASKET :

Le Cercle Sportif Sts Pierre et Paul, présidé par M. Patrick GUSSY, a organisé le 3 janvier 2004 un plateau de mini-basket. De futurs champions !



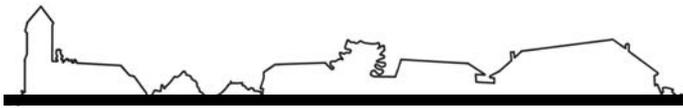
Photos Patrick GUSSY



### REMISE DE MAILLOTS AU CLUB DE BASKET :

Le 31 janvier, l'équipe senior masculine de basket a reçu des mains de M. et Mme DRESCH (Garage DRESCH) un nouveau jeu de maillots.





# ... En bref

## Evénements ...



### LE 7 FÉVRIER : REMISE DU CHÈQUE AUX HANDICAPÉS DU FOYER CUNY

En présence de tous les protagonistes de la Veillée de Noël du 20 décembre 2003, le chèque de **5128,30 €** correspondant aux bénéfices financiers de la soirée a été remis à l'APEI ce 7 février, au cours d'une sympathique rencontre qui a permis aussi de visiter les lieux, pour ceux qui ne les connaissaient pas.

A noter que cette communauté accueille plusieurs enfants de WALDIGHOFFEN.



Merci à tous, en particulier aux personnes qui, avec constance, permettent aux résidents d'avoir une plus belle vie.



### REMISE DE MAILLOTS AU FOOTBALL-CLUB :

Heureuse initiative : le 14 février, le GBS représenté entre autres par M. Fernand HEINIS, son président, a remis, en présence de M. Laurent SCHERRER, au Football-Club un nouveau jeu de maillots.

Le club, présidé par M. Gérard LUTZ, a apprécié le geste, qui se veut une compensation aux désagréments causés au stade par l'Expo-Habitat.



### EXPO-HABITAT : RECORD BATTU

C'est en effet avec **10 % de plus** de visiteurs que l'an dernier, que s'est clôturée la 21<sup>e</sup> Expo-Habitat de WALDIGHOFFEN. En effet, le chiffre des entrées est de **34 712 visiteurs**.

Pour le Maire Henri HOFF, il s'agissait de la 15<sup>e</sup> inauguration !

Inauguration qui s'est déroulée le vendredi 5 mars en présence d'un très grand nombre de personnalités.

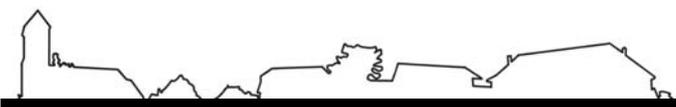
Autour des membres du GBS organisateur et leur président Fernand HEINIS, des nombreux représentants du monde politique et économique, les enfants de l'école et leur directrice Mme Monique FLEURY ainsi que la Musique Concordia et son directeur M. Mario WEIGEL ont animé l'événement.



Les orateurs présents ont, entre autre, souhaité que perdure très longtemps cette manifestation, toujours très Réussie, qui fait connaître WALDIGHOFFEN bien au-delà de nos frontières régionales.



# Anniversaires ...



## Janvier



02.01 :	Madame OBERDORF-WERMUTH Sophie, née en 1911	93 ans
	Monsieur MUNCH Marcel, né en 1931	73 ans
04.01 :	Madame MANGIALETTO – PANZONE Dora, née en 1928	76 ans
	Madame WALCH – HENLIN Hélène, née en 1930	74 ans
05.01 :	Monsieur HEMMERLIN Jean Marie, né en 1932	72 ans
06.01 :	Madame HEMMERLIN – FROBERGER Yvonne, née en 1930	74 ans
12.01 :	Monsieur SCHMITT André, né en 1932	72 ans
14.01 :	Mademoiselle STEMMELLEN Anne-Marie, née en 1928	76 ans
	Madame SCHERRER – RUFÉ Cécile, née en 1929	75 ans
	Madame HEMMERLIN – WALCH Jacqueline, née en 1933	71 ans
20.01 :	Madame KUBLER – GESSER Marthe, née en 1934	70 ans
25.01 :	Monsieur SCHMITT Paul, né en 1926	78 ans

## Février



10.02 :	Madame STOLZ – SCHMITT Anne, née en 1920	84 ans
13.02 :	Madame FEIST – VETTER Marthe, née en 1921	83 ans
14.02 :	Monsieur MUNCK René, né en 1927	77 ans
15.02 :	Madame RENCK-HELL Joséphine, née en 1914	90 ans
21.02 :	Monsieur SCHAFFHAUSER Fernand, né en 1927	77 ans
	Monsieur BAEUMLIN Roger, né en 1930	74 ans
	Madame WALBOTT – KARRER Germaine, née en 1934	70 ans
24.02 :	Madame BOUZOURENE – TERDJEMANE Fatma, née en 1929	75 ans
	Madame GAERTNER-GOURMELON Madeleine, née en 1932	72 ans
25.02 :	Madame WIEDER – GROSHEITSCH Hélène, née en 1934	70 ans
27.02 :	Madame MUNCH – HOFF Angélique, née en 1915	89 ans
28.02 :	Madame BRUNNER – UEBERSCHLAG Marguerite, née en 1915	89 ans

## Mars



04.03 :	Madame BITSCHY – SCHMIDLIN Georgette, née en 1925	79 ans
07.03 :	Monsieur MATTLER Antoine, né en 1912	92 ans
	Madame SCHUMACHER Yvonne, née en 1927	77 ans
14.03 :	Madame RICHARD – BILLAND Jeanne, née en 1927	77 ans
	Madame RICHARDSON – BOURGERY Shirley, née en 1932	72 ans
17.03 :	Monsieur GUY François, né en 1933	71 ans
18.03 :	Monsieur NOVIK Erwin, né en 1934	70 ans
19.03 :	Monsieur MEYER Joseph, né en 1932	72 ans
21.03 :	Monsieur KUBLER Robert, né en 1929	75 ans
23.03 :	Madame BERGER – JELSCH Suzanne, née en 1930	74 ans
	Madame RAUBER – GANSER Annette, née en 1931	73 ans
26.03 :	Madame BAEUMLIN – EGLIN Alphonsine, née en 1919	85 ans
	Monsieur WEIGEL Lucien, né en 1926	78 ans
27.03 :	Madame JERMANN – VETTER Claire, née en 1924	80 ans

## Avril



02.04 :	Madame LINDECKER – PEREZ Juliette, née en 1929	75 ans
	Monsieur WALCH Gérard, né en 1934	70 ans
05.04 :	Madame HAMMER – JERMANN Marie-Cléopée, née en 1920	84 ans
06.04 :	Madame HUSS – MINERY Annette, née en 1934	70 ans
07.04 :	Monsieur GISSINGER Eugène, né en 1913	91 ans
	Monsieur VONVILLE Alfred, né en 1934	70 ans



08.04 :	Monsieur <b>BAEUMLIN François</b> , né en 1926	78 ans
	Monsieur <b>MINERY René</b> , né en 1930	74 ans
09.04 :	Madame <b>RITTER – ZELLER Mariette</b> , née en 1933	71 ans
10.04 :	Monsieur <b>MONNET Michel</b> , né en 1931	73 ans
11.04 :	Monsieur <b>STOECKLIN Charles</b> , né en 1934	70 ans
12.04 :	Madame <b>MANGIALETTO – SCRIMA Nicolina</b> , née en 1934	70 ans
15.04 :	Monsieur <b>PETER Josef</b> , né en 1930	74 ans
18.04 :	Madame <b>WICKERT-HUND Yvonne</b> , née en 1932	72 ans
19.04 :	Monsieur <b>GAISSER Marcel</b> , né en 1933	71 ans
25.04 :	Madame <b>BITSCHY – WEIGEL Paulette</b> , née en 1927	77 ans
	Madame <b>BURGER-FLICK Monique</b> , née en 1932	72 ans
27.04 :	Madame <b>HENTZ – RAPPENECKER Marthe</b> , née en 1922	82 ans
29.04 :	Madame <b>BRANDWEIGEL – STOLZ Maria</b> , née en 1913	91 ans
	Madame <b>SCHMIDLIN – HEBINGER Marie-Thérèse</b> , née en 1931	73 ans
30.04 :	Monsieur <b>RICHART Henri</b> , né en 1925	79 ans
	Monsieur <b>SCHMITT Fernand</b> , né en 1934	70 ans

## **Mai**

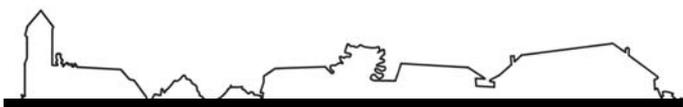


03.05 :	Madame <b>NEFF – FREY Yvette</b> , née en 1926	78 ans
06.05 :	Monsieur <b>MULLER Jean</b> , né en 1932	72 ans
07.05 :	Madame <b>GROSHEITSCH Germaine</b> , née en 1928	76 ans
09.05 :	Madame <b>HORNUNG – GISSINGER Maria</b> , née en 1927	77 ans
14.05 :	Madame <b>REIN – BILLAND Marthe</b> , née en 1934	70 ans
18.05 :	Madame <b>HOFF – ENDERLIN Marie-Rose</b> , née en 1933	71 ans
19.05 :	Monsieur <b>WALLISER Marcel</b> , né en 1920	84 ans
20.05 :	Monsieur <b>GROSHEITSCH Marcel</b> , né en 1929	75 ans
	Madame <b>HAUGER – MUNCK Hélène</b> , née en 1930	74 ans
21.05 :	Monsieur <b>FREY Joseph</b> , né en 1926	78 ans
22.05 :	Monsieur <b>ALZON Yves</b> , né en 1925	79 ans
	Madame <b>IMMEL – MULLER Ruth</b> , née en 1926	78 ans
	Monsieur <b>GESSER Marcel</b> , né en 1930	74 ans
23.05 :	Monsieur <b>GROELL Eugène</b> , né en 1924	80 ans
	Madame <b>GRENTZINGER – WELMELINGER Irène</b> , née en 1925	79 ans
27.05 :	Madame <b>ZIMMERMANN – MULLER Marie-Thérèse</b> , née en 1934	70 ans
31.05 :	Madame <b>SENGELIN-SCHRUTT Marie</b> , née en 1932	72 ans

## **Juin**



01.06 :	Madame <b>BRAND – WINKLER Germaine</b> , née en 1924	80 ans
10.06 :	Monsieur <b>LABORDE Léon</b> , né en 1920	84 ans
	Monsieur <b>RUETSCH Henri</b> , né en 1933	71 ans
16.06 :	Madame <b>ALBERSAMMER – KUENY Anne-Marie</b> , née en 1922	82 ans
	Madame <b>GOETT – BRAND Marie-Madeleine</b> , née en 1931	73 ans
17.06 :	Monsieur <b>KARRER Marcel</b> , né en 1934	70 ans
20.06 :	Madame <b>DICK – FEIST Marie-Thérèse</b> , née en 1925	79 ans
	Madame <b>SCHEIDECK – BRUNNER Denise</b> , née en 1929	75 ans
21.06 :	Madame <b>FOURET – PFEFFER Madeleine</b> , née en 1920	84 ans
	Madame <b>SCHMITT-WELMELINGER Suzanne</b> , née en 1932	72 ans
22.06 :	Madame <b>BUBENDORF Edith</b> , née en 1932	72 ans
24.06 :	Madame <b>RENTZ-DISSER Jeanne</b> , née en 1932	72 ans
27.06 :	Monsieur <b>MULLER Robert</b> , né en 1930	74 ans
29.06 :	Monsieur <b>GOLDEMANN Paul</b> , né en 1933	71 ans



# Etat civil ...

## Naissances



- le 23 décembre 2003 : **VETTER Guillaume Bernard**  
de VETTER Jacky et FRITSCHY Cécile Sylvine
- le 28 janvier 2004 : **SCHERMESSER Gauthier Gérard**  
de SCHERMESSER Christian Alphonse et MUNCH Emmanuelle
- le 10 février 2004 : **KRAEMER Brandon Albert Michel**  
de KRAEMER Moïse Mickaël et LAFERTIN Angélique Mireille
- le 16 février 2004 : **CHAPELLE Alexis Georges Jérôme**  
de CHAPELLE Julien Philippe Patrick et BRAND Virginie Nicole
- le 17 février 2004 : **CAMILLONE Matteo Alessandro Daniel Aurelio**  
de CAMILLONE Michel et VATERLAUS Sandra Morena

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveau-nés.

## Mariage

le 27 décembre 2003 : **GIRARDI Jérôme Patrick et BISEL Vanessa Tatiana**  
domiciliés à Waldighoffen

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux jeunes époux.



## Décès

le 28 décembre 2003 : **GISSINGER** née MOEREL Marie-Louise,  
née le 22 avril 1936 à SELESTAT

le 14 janvier 2004 : **WEIGEL** née MUNCK Germaine,  
née le 10 avril 1933 à ALTKIRCH

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent aux familles en deuil leurs très sincères condoléances.



# Repères...

## Événements au fil des jours ...

➔ Le 7 décembre 2003 :  
**Fête de Noël des « Gens Heureux »**

C'est au Foyer Paroissial que les « Gens Heureux », présidés par Fernand SCHAFFHAUSER, se sont retrouvés en cette fin 2003 avec leurs invités pour leur traditionnel repas de Noël ...



➔ Le 20 décembre 2003 :  
**Veillée de Noël**

La place Jeanne d'Arc, puis surtout l'église de notre village étaient pleines de monde ce 20 décembre.  
Un événement pour WALDIGHOFFEN !

Nous vous avons présenté dans le précédent « Vivre à Waldighoffen » les organisateurs, les acteurs et les bénéficiaires de cette superbe soirée.

Ces quelques photos expriment trop peu l'émotion et la qualité de cette veillée...



➔ Le 11 janvier 2004 :  
**Fête de Noël des Retraités**

Comme chaque année, les retraités se sont retrouvés à la salle polyvalente, invités par le Conseil Municipal et le Conseil de Fabrique.

Le repas de circonstance fut suivi comme à l'accoutumée d'une après-midi animée par la Chorale, la Musique Concordia et les enfants de l'école, toujours fidèles au rendez-vous, qui ont interprété ensemble des extraits de la veillée de Noël.

La bonne organisation de la journée était confiée à Françoise JERMANN.



# L'école maternelle

La salle de motricité ...



Le 24 novembre 2003, les écoliers de WALDIGHOFFEN ont découvert leur nouvelle salle de sport, équipée pour les exercices au sol et bientôt pour la gymnastique ... aérienne (les crochets au plafond vont servir à accrocher les cordes et échelles) !

« Oh ! »

« Ouah ! »

« Trop belle ! »

Sur 130 m<sup>2</sup> de parquet, les enfants se sont approprié la nouvelle salle, sous les yeux de leurs parents.



*A cette occasion, visite, à travers quelques clichés, de cette réalisation, étape du grand projet d'extension de notre groupe scolaire.*